

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

LUNDI 16 MARS 2020, 16 H 00
Par conférence téléphonique

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. BAnQ et la pandémie de la COVID-19 ;
3. Clôture de la réunion.

**70^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

JEUDI 7 MAI 2020, 16 H 00

Par conférence téléphonique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour – *Décision*
3. Rapport du PDG- Actions de BAnQ depuis le confinement et préparation de la reprise des activités
4. Direction des Archives nationales
 - 4.1. Agrément et aide financière – Rapport du comité de transition et mise en œuvre des recommandations (*Doc. 4.1*)
 - 4.2. Programme d'agrément 2020-2022 (*Doc. 4.2*)
 - 4.3. Programme de Soutien aux archives privées 2020-2022 – *Décision* (*Doc. 4.3*)
5. Clôture de la réunion.

71^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le mardi 23 juin 2020, de 9 h 00 h à 12 h 00
Par visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	I. Dubois
2. Ordre du jour – <i>Décision</i> (Doc. 2)	5 min	I. Dubois
3. Adoption des procès-verbaux	5 min	I. Dubois
3.1 12 décembre 2019 – <i>Décision</i> (Doc. 3.1)		
3.2 16 mars 2020 – <i>Décision</i> (Doc. 3.2)		
3.3 7 mai 2020 – <i>Décision</i> (Doc. 3.3)		
4. Présidence	20 min	J.-L. Roy
4.1 Rapport du PDG (Doc. 4)		
4.2 Projets majeurs d'investissement		
5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques et de la commercialisation	25 min	A. Milot
5.1 Adoption des textes du rapport annuel – <i>Décision</i> (Doc.5.1)		
5.2 Politique de gestion intégrée des risques – <i>Décision</i> (Doc.5.2)		
5.3 Calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités – <i>Décision</i> (Doc. 5.3)		
6. Comité de vérification et des finances		
6.1 Rapport du président du comité	10 min	M. Hamelin
6.2 Rapport du Vérificateur général au 31 mars 2020 - (Doc.6.2)	10 min	M. Giroux
6.3 États financiers au 31 mars 2020 – <i>Décision</i> (Doc.6.3)	10 min	M. Giroux
6.4 Budget 2020-2021 – <i>Décision</i> (Doc. 6.4)	30 min	M. Giroux
7. Direction générale de la Grande Bibliothèque	20 min	M. Dubois
7.1 Abolition des frais de retard sur les documents jeunesse et amnistie des frais pour tous les dossiers des catégories d'abonnés jeunesse – <i>Décision</i> (Doc. 7.1)		
7.2 Plan d'action relatif aux services adaptés 2020-2021 – <i>Décision</i> (Doc. 7.2)		
7.3 Rapport d'activités du comité de coordination BAnQ et Bibliothèques de la Ville de Montréal – (Doc. 7.3)		
8. Direction générale des ressources informationnelles	30 min	P. Marineau
8.1 Dossier d'opportunité du dépôt numérique fiable – (Doc. 8.1)		

ADOPTÉ

8.2	Appel d'offres public pour services professionnels – <i>Décision (Doc. 8.2)</i>		
8.3	Règlement sur l'utilisation et la gestion des technologies de l'information – <i>Décision (Doc. 8.3)</i>		
9.	Affaires diverses	5 min	I. Dubois
10.	Clôture	5 min	I. Dubois
Total :		3 h 00	

PROJET

**73^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 22 octobre 2020, de 13 h à 16 h
visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	I. Dubois
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	I. Dubois
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration et information		I. Dubois
3.1 Séance du 23 juin 2020 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
3.2 Séance du 21 septembre 2020 (par courriel) – <i>Décision (Doc. 3.2)</i>	5 min	
4. Présidence et direction générale		J.-L. Roy
4.1 Rapport du PDG	25 min	
5. Présentation de l'étude des marques	15 min	É. Deschênes
6. Comité de vérification et des finances		M. Hamelin
6.1 Rapport du président du comité	10 min	
7. Modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État	10 min	K. Sow
8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		A. Milot
8.1 Plan stratégique 2019-2022 – <i>(Doc. 8.1)</i>	10 min	
8.2 Rapport annuel 2019-2020 – <i>(Doc. 8.2)</i>	10 min	
8.3 Responsabilité juridique des membres du conseil d'administration – <i>(Doc. 8.3)</i>	10 min	
9. Direction générale de la Grande Bibliothèque		M. Dubois
9.1 Révision de la Politique de développement de la Collection universelle - <i>Décision (Doc. 9.1)</i>	10 min	
10. Direction générale des ressources informationnelles		P. Marineau
10.1 Révision de la Politique en matière de sécurité de l'information – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>	10 min	
10.2 Suivi en lien avec le système de gestion de bibliothèque Portfolio – <i>(Doc. 10.2)</i>	10 min	
11. Affaires diverses	5 min	I. Dubois
12. Clôture		I. Dubois
Total :	2 h 25	

74^E RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
Le jeudi 10 décembre 2020, de 13 h à 16 h
visioconférence

Ordre du jour

	Durée	Responsable
1. Ouverture	5 min	I. Dubois
2. Ordre du jour	5 min	I. Dubois
3. Adoption du procès-verbal du conseil d’administration 3.1. Séance du 22 octobre 2020— <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	I. Dubois
4. Présidence et direction générale 4.1. Rapport du PDG - (<i>Doc. 4.1a, 4.1b, 4.1c, 4.1d</i>) 4.2. Création de la Direction générale des ressources humaines – <i>Décision (Doc. 4.2)</i>	25 min	J.-L. Roy
5. Comité de vérification et des finances 5.1. Rapport du président de la réunion tenue le 20 novembre 5.2. Liste des tarifications de BAnQ 2021 – <i>Décision (Doc. 5.2a et 5.2b)</i>	10 min	M. Hamelin M. Giroux
6. Comité des usagers 6.1. Rapport du président de la réunion tenue le 24 novembre	10 min	M. De Césaré
7. Comité des ressources humaines 7.1. Rapport du président de la réunion tenue le 26 novembre	10 min	G. Bellemare
8. Comité de gouvernance et d’éthique 8.1. Rapport de la présidente de la réunion tenue le 2 décembre 8.2. Profil de compétence et d’expérience des membres du conseil d’administration – <i>Décision (Doc. 8.2a, 8.2b et 8.2c)</i>	10 min	K. Sow
9. Direction générale des archives nationales 9.1. Programme d’aide financière Soutien au traitement des archives 2020-2021 – <i>Décision (Doc. 9.1a et 9.1b)</i> 9.2. Politique de gestion de l'information— <i>Décision (Doc. 9.2a et 9.2b)</i> 9.3. Abrogation du règlement sur le comité consultatif sur les archives privées - <i>Décision (Doc. 9.3a et 9.3b)</i>	20 min	H. Laverdure
10. Direction générale de la Grande Bibliothèque 10.1. Règlement sur la gestion des commentaires des usagers— <i>Décision (Doc. 10.1a et 10.1b)</i>	10 min	M. Dubois
11. Direction des ressources humaines 11.1. Plan cadre des ressources humaines— <i>Décision (Doc. 11.1a e 11.1b)</i>	10 min	M.-D. Bélisle
12. Direction de la stratégie numérique 12.1. Stratégie numérique— <i>Décision (Doc. 12.1a, 12.1b et 12.1c)</i>	20 min	J.-F. Gauvin
13. Affaires diverses	10 min	I. Dubois
14. Clôture	5 min	I. Dubois
Total :	2 h 35	

**76^E RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 25 mars 2021, de 13 h à 16 h
visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Isabelle Dubois
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Isabelle Dubois
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d’administration et information		Isabelle Dubois
3.1 Séance du 10 décembre 2020 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
3.2 Séance par courrier électronique le 25 janvier 2021 – <i>Décision (Doc. 3.2)</i>	5 min	
4. Présidence		Jean-Louis Roy
4.1 Rapport du PDG	15 min	
4.2 Politique sur les partenariats – <i>Décision (Doc. 4.2a et 4.2b)</i>	10 min	Hélène Jean-Venturoli Gregory Kunz
5. Comité de vérification et des finances		Michel Hamelin
5.1 Rapport du président du comité	10 min	
6. Comité des ressources humaines		Gaston Bellemare
6.1 Rapport du président du comité	10 min	
7. Comité des usagers		Michel De Césaire
7.1 Rapport du président du comité	10 min	
8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
8.1 Plan stratégique 2019-2022 (<i>Doc. 8.1</i>)	10 min	
9. Direction générale de l’administration et des finances		Martin Giroux
9.1 Plan d’action de développement durable 2015-2020 (prolongation jusqu’au 31 mars 2021) – <i>Décision (Doc. 9 et 9.1)</i>	10 min	
9.2 Plan d’action de développement durable 2021-2022 – <i>Décision (Doc. 9 et 9.2)</i>	5 min	
10. Direction générale de la Grande Bibliothèque		Martin Dubois
10.1 Déclaration de services aux citoyens – <i>Décision (Doc. 10.1a et 10.1b)</i>	10 min	
11. Direction générale des ressources informationnelles		Pierre Marineau Hélène Laverdure et Maureen Clapperton
11.1 Permission de procéder à un « appel d'offres pour une solution de dépôt numérique fiable (DNF) » – <i>Décision (Doc. 11.1a, 11.1b, 11.1c)</i>	10 min	
12. Direction de la stratégie numérique		Jean-François Gauvin
12.1 Suivi à propos de la stratégie numérique (<i>Doc. 12.1</i>)	10 min	
12.2 Suivi du comité de gouvernance de données (<i>Doc. 12.2</i>)	5 min	
13. Fondation BANQ	15 min	Gaétan Desroches
14. Affaires diverses	5 min	Isabelle Dubois
15. Clôture		Isabelle Dubois
Total :		2 h 35

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le mercredi 5 mai 2021, de 16 h 30 à 17 h 30
visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Isabelle Dubois
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Isabelle Dubois
3. Processus de nomination d'un nouveau PDG		Isabelle Dubois Anne Milot
3.1 Projet de résolution sur le processus de nomination d'un nouveau PDG et documents afférents – <i>Décision (Doc. 3.1a, 3.1b, 3.1c)</i>	30 min	
4. Nomination d'un PDG par intérim	15 min	Isabelle Dubois
4.1 Projet de résolution sur la nomination d'un PDG par intérim – <i>Décision (Doc. 4.1)</i>		
5. Affaires diverses	5 min	Isabelle Dubois
6. Clôture de la réunion		

Total : 60 min



PROJET

78^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le mercredi 23 juin 2021, de 13 h à 16 h 30
visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Isabelle Dubois
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Isabelle Dubois
3. Adoption des procès-verbaux		Isabelle Dubois
3.1 Séance du 25 mars 2021 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
3.2 Séance du 5 mai 2021 – <i>Décision (Doc. 3.2)</i>	5 min	
4. Présidence		Anne Milot
4.1 Rapport de la PDG par intérim	15 min	
5. Comité de vérification et des finances – séance du 11 juin		
5.1 Rapport du président du comité <i>(Doc. 5.1)</i>	5 min	Michel Hamelin
5.2 Résultats d’audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2021 <i>(Doc. 5.2)</i>	5 min	Michel Hamelin
5.3 États financiers au 31 mars 2021- <i>Décision (Doc. 5.3)</i>	10 min	Martin Giroux
5.4 Budget 2021-2022 – <i>Décision (Doc. 5.4)</i>	20 min	Martin Giroux
6. Comité des usagers – séance du 2 juin		Michel De Césaré
6.1 Rapport du président du comité <i>(Doc. 6.1)</i>	5 min	
7. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
7.1 Adoption des textes du rapport annuel 2020-2021 – <i>Décision (Doc. 7.1)</i>	5 min	
7.2 Calendrier 2021-2022 des réunions du CA et de ses comités – <i>Décision (Doc. 7.2)</i>	5 min	
7.3 Modifications à la Politique de gestion financière et contractuelle – <i>Décision (Doc. 7.3)</i>	5 min	
8. Direction générale des Archives nationales		Hélène Laverdure
8.1 Programme d’agrément 2022-2024 <i>(Doc.8.1)</i>	5 min	
8.2 Soutien aux archives privées 2022-2024 – <i>Décision (Doc. 8.2)</i>	5 min	
9. Direction générale de la Grande Bibliothèque		Martin Dubois
9.1 Règlement encadrant l’utilisation d’internet et des équipements informatiques de BANQ par les usagers – <i>Décision (Doc. 9.1)</i>	5 min	
9.2 Projet Carrefour d’innovation et de création – <i>Décision (Doc. 9.2)</i>	10 min	
9.3 Plan d’action relatif aux services adaptés 2021-2022 – <i>Décision (Doc. 9.3)</i>	10 min	
10. Direction générale des ressources informationnelles		
10.1 Appel d’offres public acquisition de services professionnels – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>	10 min	Pierre Marineau
10.2 Appel d’offres public portail Web BANQ – <i>Décision (Doc. 10.2)</i>	10 min	Pierre Marineau et Jean-François Gauvin
11. Comité des ressources humaines – processus de sélection PDG		
11.1 Recommandations pour le poste de PDG – <i>Décision (Doc. 11.1)</i> *Documents remis séance tenante	45 min	
12. Affaires diverses	5 min	Isabelle Dubois
13. Clôture		Isabelle Dubois
Total :		3 h 20



PROJET

80^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le jeudi 21 octobre 2021, de 13 h à 16 h 30

Par visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Ginette Gaulin
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Ginette Gaulin
3. Adoption des procès-verbaux		Ginette Gaulin
3.1 Séance du 23 juin 2021 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
3.2 Séance du 15 septembre 2021 (par courriel) – <i>Décision (Doc. 3.2)</i>	5 min	
4. Présidente du conseil d'administration		Ginette Gaulin
4.1 Mot de la présidente	10 min	
5. Direction générale de la Bibliothèque nationale		M. Clapperton
5.1 Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques – <i>Décision (Doc. 5.1)</i>	10 min	
6. Présidente-directrice générale		Marie Grégoire
6.1 Rapport de la PDG	15 min	
7. Comité de vérification et des finances – séance du 1 ^{er} octobre 2021		Michel Hamelin
7.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 7.1</i>)	5 min	
7.2 Approbation des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) – <i>Décision (Doc. 7.2)</i>	10 min	Martin Giroux
8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
8.1 Prolongation du plan stratégique 2019-2022 – <i>Décision (Doc. 8.1)</i>	10 min	
8.2 Dépôt du rapport annuel (<i>Doc. 8.2</i>)	5 min	
8.3 Formation des comités du conseil d'administration – <i>Décision (Doc. 8.3)</i>	10 min	
8.4 Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente – <i>Décision (Doc. 8.4)</i>	5 min	
8.5 Abrogation de la politique de gestion des ressources humaines – <i>Décision (Doc. 8.5)</i>	5 min	
9. Direction générale de la Grande Bibliothèque		Martin Dubois
9.1 Politique de traitement documentaire de la Collection universelle – <i>Décision (Doc. 9.1)</i>	10 min	Mélanie Dumas
9.2 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de coordination BANQ et Ville de Montréal (<i>Doc. 9.2</i>)	10 min	
10. Direction générale de l'administration et des finances		Martin Giroux
10.1 Appel d'offres public pour les assurances de BANQ – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>	5 min	
10.2 Appel d'offres public pour la réparation et réfection de l'enveloppe extérieure de la Bibliothèque nationale – <i>Décision (Doc. 10.2)</i>	5 min	Costin Andreescu
10.3 Appel d'offres public travaux à la Bibliothèque Saint-Sulpice – <i>Décision (Doc. 10.3)</i>	10 min	Costin Andreescu
11. Affaires diverses	5 min	
12. Clôture		

Total : 2 h 30



PROJET

**81^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**
Le jeudi 9 décembre 2021, de 13 h à 16 h 30, par visioconférence
Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture de la séance	10 min	Ginette Gaulin
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Ginette Gaulin
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration		Ginette Gaulin
3.1 Séance du 21 octobre 2021 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
4. Présidente du conseil d'administration		Ginette Gaulin
4.1 Mot de la présidente	20 min	
5. Présidente-directrice générale		Marie Grégoire
5.1 Rapport de la PDG	20 min	
6. Comité de vérification et des finances – séance du 19 novembre 2021		Michel Hamelin
6.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 6.1</i>)	10 min	
6.2 Tableau de bord des risques stratégiques – <i>Décision (Doc. 6.2)</i>	10 min	Magda Greiss
7. Comité des usagers – séance du 23 novembre 2021		Michel De Césaré
7.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 7.1</i>)	10 min	
8. Comité des ressources humaines – séance du 25 novembre 2021		Theresa Rowat
8.1 Rapport de la présidente du comité (<i>Doc. 8.1</i>)	10 min	
9. Comité de gouvernance et d'éthique – séance du 30 novembre 2021		Gaston Bellemare
9.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 9.1</i>)	10 min	
10. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
10.1 Création du « Comité sur la transformation numérique » et nomination des membres du comité – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>	10 min	
10.2 Plan stratégique – Rapport d'étape	10 min	Geneviève Marin
PAUSE	5 min	
11. Direction générale des Archives nationales		Hélène Laverdure
11.1 Politique d'acquisition des archives privées – <i>Décision (Doc. 11.1)</i>	10 min	Hélène Fortier
12. Direction générale de la Bibliothèque nationale		M. Clapperton
12.1 Politique de préservation numérique des documents patrimoniaux – <i>Décision (Doc. 12.1)</i>	10 min	Lisa Miniaci
13. Direction générale de la Grande Bibliothèque		Martin Dubois
13.1 Code de conduite des usagers – <i>Décision (13.1)</i>	10 min	Sébastien Nadeau
13.2 Contrat de gré à gré avec Banque de titres de langue française – <i>Décision (13.2)</i>	10 min	Mélanie Dumas
14. Direction générale de l'administration et des finances		Martin Giroux
14.1 Tarification des services de BANQ– <i>Décision (Doc. 14.1)</i>	10 min	
15. Affaires diverses	10 min	
16. Clôture		
Total :	3 h 25	



PROJET MODIFIÉ

83^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le jeudi 24 mars 2022, de 13 h à 16 h 30

Par visioconférence

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Frédéric Bouchard
2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>	5 min	Frédéric Bouchard
3. Adoption des procès-verbaux et suivi		Frédéric Bouchard
3.1 Séance du 9 décembre 2021 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>	5 min	
3.2 Séance par courriel le 2 février 2022 – <i>Décision (Doc. 3.2)</i>	5 min.	
4. Présidente-directrice générale		Marie Grégoire
4.1 Rapport de la PDG	15 min	
4.2 Positionnement organisationnel BAnQ 2022-2026 (<i>Doc. 4.2</i>)	15 min	Marie Grégoire et Mylène Racine
5. Comité de vérification et des finances – séance du 9 mars 2022		Michel Hamelin
5.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 5.1a et 5.1b</i>)	10 min	
6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
6.1 Nomination des membres externes du comité des usagers – <i>Décision (Doc. 6.1)</i>	5 min	
7. Direction générale de la Grande Bibliothèque		Martin Dubois
7.1 Règlement sur l'abonnement et l'emprunt – <i>Décision (Doc. 7.1)</i>	10 min.	Sébastien Nadeau
7.2 Contrat de gré à gré pour l'approvisionnement en notices bibliographiques dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) – <i>Décision (7.2)</i>	10 min	Mélanie Dumas
7.3 Réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque : démarche de consultation et plan directeur (<i>Doc. 7.3</i>)	10 min	
7.4 Projet Carrefour d'innovation et de création – suivi	5 min	
8. Direction générale des ressources humaines		M-D. Bélisle
8.1 Avancement des négociations de conventions collectives	10 min.	Étienne Frégault
9. Fondation de BAnQ – présentation des projets	15 min	Gaétan Desroches Émilie Guertin
10. Comité de transformation numérique – séance du 2 février 2022		Bamba Sissoko
10.1 Rapport du président du comité (<i>Doc. 10.1</i>)	10 min	
11. Affaires diverses	5 min	Frédéric Bouchard
12. Huis clos	10 min	Frédéric Bouchard
13. Clôture		Frédéric Bouchard
Total :		2 h 30



PROJET

**85^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mercredi 22 juin 2022, de 13 h à 16 h 30
Salle du conseil, 4^e étage, Grande Bibliothèque

Ordre du jour

	<u>Temps estimé</u>	<u>Responsable</u>
1. Ouverture	5 min	Frédéric Bouchard
2. Ordre du jour – Décision (Doc. 2)	5 min	Frédéric Bouchard
3. Adoption des procès-verbaux et suivis		Frédéric Bouchard
3.1 Séance du 24 mars 2022 – Décision (Doc. 3.1)	10 min	
3.2 Séance du 13 mai 2022 (par courriel) – Décision (Doc. 3.2)	5 min	
4. Présidente-directrice générale		Marie Grégoire
4.1 Rapport de la PDG (Doc. 4.1)	10 min	
4.2 Incidents de sécurité informatique	10 min	
5. Comité de vérification et des finances – séance du 10 juin		Michel Hamelin
5.1 Rapport du président du comité (Doc. 5.1)	5 min	
5.2 Résultats d'audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2022 (Doc. 5.2)	5 min	
5.3 États financiers au 31 mars 2022 – Décision (Doc. 5.3)	10 min	
5.4 Budget 2022-2023 – Décision (Doc. 5.4)	15 min	Martin Giroux
5.5 Politique de vérification interne – Décision (Doc. 5.5)	10 min	
6. Comité de transformation numérique – séance du 18 mai		
6.1 Rapport du président du comité (Doc. 6.1)	5 min	Bamba Sissoko
6.2 Politique sur le partage et la valorisation des données – Décision (Doc. 6.2)	10 min	J-F Gauvin
7. Comité des usagers – séance du 31 mai		Michel De Césaré
7.1 Rapport du président du comité (Doc. 7.1)	5 min	
8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques		Anne Milot
8.1 Rapport annuel d'activités – Décision (Doc. 8.1)	10 min	
8.2 Entente d'intention avec Hydro-Québec – Décision (Doc. 8.2)	10 min	
8.3 Calendrier des séances 2022-2023 – Décision (Doc. 8.3)	5 min	

9.	Direction générale de l'administration et des finances		<i>Martin Giroux</i>
9.1	Plan d'action de développement durable 2022-2023 – <i>Décision (Doc. 9.1)</i>	10 min	<i>Amélie Houle</i>
10.	Direction générale de la Grande Bibliothèque		<i>Martin Dubois</i>
10.1	Rapport d'activités BAnQ et Ville de Montréal (<i>Doc. 10.1</i>)	5 min	
10.2	Plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023 – <i>Décision (Doc. 10.2)</i>	10 min	<i>J. Fournier et S. Nadeau</i>
10.3	Réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque	10 min	
10.4	Modification du Règlement sur l'abonnement et l'emprunt – <i>Décision (Doc. 10.4)</i>	5 min	
11.	Direction générale des ressources informationnelles		<i>Pierre Marineau</i>
11.1	Modification au contrat du système de gestion de bibliothèque – <i>Décision (Doc. 11.1)</i>	5 min	
12.	Affaires diverses	5 min	<i>Frédéric Bouchard</i>
13.	Huis clos	10 min	<i>Frédéric Bouchard</i>
14.	Clôture		<i>Frédéric Bouchard</i>
		<i>Total :</i>	3 h 15

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
TENUE LE 16 MARS 2020, À 16 H 00, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente du conseil
M. Gaston Bellemare, vice-président du conseil
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Nicole Ollivier
Mme Theresa Rowat
Mme Joëlle Thivierge

Sont absents : Mme Jane Everett
M. Ivan Fillion
Mme Loubna Ghaouti
Mme Kadiatou Sow

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires
juridiques et de la commercialisation

Est invité : M^e William Kronström Richard, avocat

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la
séance ouverte à 16 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-01 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. BAnQ et la pandémie de la COVID-19

M. Roy accueille chaleureusement Mme Isabelle Dubois, nouvelle présidente du conseil d'administration. Il lui souhaite la bienvenue et remercie M. Gaston Bellemare pour avoir présidé les dernières séances du conseil.

M. Roy informe les membres des actions prises jusqu'à maintenant par BAnQ pour faire face à la pandémie de la COVID-19.

Il a parlé la semaine dernière avec la sous-ministre de la Culture et des Communications, Marie Gendron, et l'a informée de la volonté de BAnQ de fermer ses installations au public, BAnQ ayant préparé un plan à cet effet. Mme Gendron a demandé à BAnQ d'attendre le point de presse du premier ministre prévu pour le samedi 14 mars et une annonce de la ministre de la Culture et des Communications prévue le même jour. En fin d'après-midi, la ministre déclarait que les musées d'État et le réseau de bibliothèques de BAnQ étaient fermés pour une période de deux semaines, à compter de cette date.

Le samedi 14 mars, BAnQ a donc annoncé publiquement que ses installations étaient fermées au public. Les employés de BAnQ devaient malgré cela se présenter au travail le lundi matin. Toutefois, le secrétaire du Secrétariat du Conseil du trésor, M. Éric Duhaime, a demandé dimanche que les employés ne se présentent pas au travail lundi, sauf exceptions. Le même jour, les employés de BAnQ ont reçu une communication de BAnQ les informant de cette décision.

Le conseil de direction de BAnQ s'est réuni à plusieurs reprises et continuera à se réunir quotidiennement. Chaque directeur général doit établir une liste des employés qui sont requis afin d'assurer la sécurité et le maintien des activités essentielles. Un plan de travail sera établi pour l'ensemble des employés.

Les mesures ont été instaurées pour les quinze prochains jours, mais il est à prévoir que cette période sera prolongée. Pendant ce temps, les services numériques de BAnQ continueront d'être offerts aux usagers et BAnQ s'assurera que cette offre numérique est mise en valeur et bonifiée.

M. Roy souligne le travail de la direction des communications de BAnQ qui est à pied d'œuvre.

Suivant des questions des membres, M. Roy ajoute que BAnQ communique avec les employés tous les jours. Ils ont été informés qu'ils peuvent écrire à la directrice des ressources humaines, Mme Marie-Dominique Bélisle, pour toute question en matière de ressources humaines. La direction générale de BAnQ va aussi élaborer un plan de rétablissement afin de planifier un éventuel retour à la normale.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, appuyée de M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-02 : D'APPUYER les décisions de la direction générale de BAnQ dans sa gestion de la crise causée par la pandémie de la COVID-19.

4. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA 70^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
TENUE LE 7 MAI 2020, À 16 H 00, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Sont présents : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général
M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. Ivan Filion
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Kadiatou Sow
Mme Joëlle Thivierge
Mme Theresa Rowat

Se sont excusés : Mme Loubna Ghaouti
Mme Nicole Ollivier

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires
juridiques et de la commercialisation

Sont invités : Mme Valérie D'Amour, directrice des régions, Archives nationales
M^e William Kronström Richard, avocat
Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale,
Archives nationales

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 16 h 00.

Mme Dubois exprime d'entrée de jeu son bonheur de se joindre à l'équipe, malgré le contexte particulier actuel. Elle souhaite aussi effectuer certains remerciements :

- M. Roy, pour avoir tenu constamment les membres au courant de l'état de la situation à BAnQ pendant la crise;
- M. Bellemare, qui a présidé les séances du conseil dans l'attente d'une nomination à la présidence;
- M. Filion, pour sa nomination à titre de directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal et pour son implication pendant toutes ses années comme membre du conseil;
- Mme Gazo, pour sa nomination à titre de directrice des bibliothèques de la Ville de Montréal;
- M. Hamelin, pour sa contribution majeure au groupe de travail qui s'est penché sur les finances de BAnQ.

M. Filion annonce aux membres qu'il s'agit de sa dernière rencontre du conseil d'administration de BAnQ, considérant la nomination de Mme Gazo à titre de directrice des bibliothèques de la Ville de Montréal. Il remercie tous les membres du conseil et en particulier M. Roy, pour sa disponibilité et son ouverture. Il ajoute qu'il demeurera proche de BAnQ à travers son implication dans le comité directeur de Saint-Sulpice.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-03: D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Rapport du PDG

M. Roy souhaite la bienvenue à Mme Dubois dont l'expérience sera précieuse pour BAnQ. Il la remercie de sa disponibilité depuis sa nomination.

Il tient aussi à s'associer aux remerciements adressés à M. Bellemare, qui a été généreux de ses avis et de ses encouragements, et à M. Hamelin, dont la contribution est significative pour le financement à long terme de BAnQ.

Un mois de février festif

Avant la crise, BAnQ venait de vivre un mois de février marqué notamment par la nomination de Mme Dubois à titre de président, par le lancement des festivités soulignant les cent ans des Archives nationales du Québec et par la tenue d'une soirée-bénéfice de la Fondation BAnQ.

Ainsi, le 3 février, le premier ministre, M. François Legault, accompagné de son épouse, de la ministre de la Culture et des Communications et de plusieurs autres membres du gouvernement, présidait au lancement des festivités et activités marquant le centenaire des Archives nationales. Un invité spécial, M. Dany Laferrière, s'est joint à cette soirée.

Le 16 février, la soirée-bénéfice de la Fondation BAnQ, présidée par l'écrivaine Kim Thúy, a réuni de nombreux invités du monde financier et économique, des partenaires institutionnels et des amis de l'institution.

La pandémie

Le 14 mars, suite à l'annonce du premier ministre, BAnQ a dû fermer ses portes de l'ensemble de ses édifices à travers le Québec.

Une stratégie en trois temps a alors été déployée : (1) une réaction concertée et rapide; (2) une communication continue en lien avec les collègues de BAnQ, les usagers et les partenaires gouvernementaux et (3) la promotion d'une offre numérique enrichie et adaptée à la situation.

Dès ce moment, le mode de gouvernance a été adapté au contexte d'urgence. C'est ainsi que le conseil de direction a tenu 12 séances entre le 17 mars et le 30 avril, en plus de très nombreuses réunions de comités chargés de dossiers spécifiques.

Ces ajustements ont permis de suivre en continu l'évolution des besoins, et de prendre rapidement les décisions qui s'imposaient, en procédant constamment aux ajustements requis.

Les partenaires gouvernementaux

En plus de remettre au gouvernement, dès le début de la crise, les 14 000 masques de protection que BAnQ avait acquis en janvier, cette dernière a mis en œuvre l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Quant aux relations avec le ministère de la Culture et des Communications (ci-après « MCC »), elles ont été efficaces. BAnQ a participé à quatre (4) conférences avec la sous-ministre et participe au groupe de travail sur la « filière du livre », avec la ministre et deux sous-ministres.

Le 20 avril, BAnQ a déposé au MCC un plan de reprise des activités. Préparé en collaboration avec l'ensemble des directions, ce plan tient compte des recommandations des autorités en matière de santé publique et des approches préconisées par d'autres institutions culturelles ailleurs dans le monde. En voici les éléments majeurs :

- La réouverture des édifices de BAnQ sera progressive et se fera dans le respect des décisions et directives du gouvernement du Québec;
- Une période de préparation d'un (1) mois à l'ouverture est nécessaire pour tous les édifices de BAnQ afin de voir au respect des conditions sanitaires et de sécurité, tant pour les employés que pour le public;
- BAnQ aura besoin minimalement d'une (1) semaine, à partir de la date officielle d'ouverture, pour organiser le retour au travail de ses effectifs et préparer leur arrivée;
- En plus de cette semaine minimale, BAnQ a besoin de trois (3) semaines supplémentaires pour l'organisation de l'accueil au public.

Des initiatives de solidarité sociale

BAnQ, en collaboration avec l'organisme Exeko, a transformé le hall de la Grande Bibliothèque en lieu de répit pour les personnes en situation d'itinérance, devenant ainsi la première institution à répondre à cette demande de la Ville de Montréal, et ce, à peine 72 heures après la réception de ladite demande. Hautement appréciée, l'opération se déroule très bien, dans le respect le plus complet des mesures sanitaires requises.

Parmi d'autres initiatives de solidarité sociale, notons une aide financière à Moisson Montréal, à la Maison du Père et à Moisson Québec, ainsi que l'affichage du symbole de l'arc-en-ciel dans les fenêtres de la Grande Bibliothèque.

Une offre numérique enrichie

En parallèle à ces démarches de communication interne, une stratégie de promotion a été élaborée afin de faire connaître l'offre numérique de BAnQ, qui est demeurée entièrement accessible, tout en étant considérablement enrichie et adaptée à la situation. Ces efforts de communication ont généré des retombées médiatiques importantes.

Dès le début de la crise, un comité de coordination a été mis sur pied pour canaliser toutes les nouvelles idées d'offres numériques et en valider la faisabilité. Un nouveau portail d'accueil été mis en ligne en un temps record, dès le 3 avril, avec de nouvelles activités.

En avril seulement, plus d'un (1) million de consultations de documents ont été enregistrées sur BAnQ numérique, ce qui constitue un record. Entre le 15 mars et le 15 avril :

- les visites sur le portail de BAnQ ont augmenté de 35 % ;
- les visites sur BAnQ numérique ont augmenté de plus de 40 % ;
- la moyenne des demandes d'abonnement à nos services en ligne est passée de 150 à 400 par jour ;
- la moyenne des emprunts effectués sur les différentes plateformes de prêts numériques est passée de 3700 à 6500 par jour depuis la mi-mars.

Autres développements

Plusieurs autres activités importantes sont en plein déploiement, dont l'analyse des calendriers de conservation des ministères et organismes; la gestion des programmes de financement des services d'archives privées agréés; le programme de collecte de sites Web de la Bibliothèque nationale, dont les sites en lien avec la Covid-19, afin de préserver la mémoire de cette crise.

Une reprise planifiée

Deux comités ont été créés pour planifier la reprise : un comité opérationnel et un comité organisationnel. En plus des principes établis dans le document de reprise transmis au MCC le 20 avril, deux orientations guident ces travaux, soit le succès de la reprise de BAnQ et la contribution à la réussite du secteur culturel. À cet égard, plusieurs options seront explorées au cours des prochaines semaines, afin d'élaborer un plan complet pour juin.

M. Roy termine en soulignant l'immense travail et l'agilité démontrée par les équipes de BAnQ dans les dernières semaines. Elles ont donné le maximum qu'elles pouvaient.

Suivant une intervention de M. Bellemare, Mme Dubois propose qu'une résolution soit adoptée afin de souligner le travail des équipes de BAnQ en cette période de pandémie.

Sur proposition de M. Bellemare, dûment appuyée par M. De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-04 : DE SOULIGNER le travail exceptionnel et l'engagement des équipes de BAnQ pendant la crise de la COVID-19.

4. Direction générale des Archives nationales (DGAN)

Mme Hélène Laverdure et Mme Valérie D'Amour présentent les points suivants.

4.1 Agrément et aide financière – Rapport du comité de transition et mise en œuvre des recommandations

CAVIARDÉ

4.2 Programme d'agrément 2020-2022

Le programme d'agrément 2020-2022 a été lancé le 9 septembre 2019 et 41 demandes de renouvellement d'agrément ont été reçues, toutes approuvées par BAnQ. Ainsi, considérant la décision de la Corporation du Séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières de ne pas présenter de demande de renouvellement, seule la région de la Mauricie ne pourra bénéficier d'un service d'archives privées agréé sur son territoire. Les lettres d'annonce et les certificats d'agrément ont été transmis aux SAPA le 6 janvier 2020.

4.3 Programme de soutien aux archives privées 2020-2022

CAVIARDÉ

ATTENDU l'article 15.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (chapitre B-1.2) qui prévoit que BAnQ est chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées;

ATTENDU le programme Soutien aux archives privées qui vise à soutenir financièrement les archives privées par les services d'archives privées agréés (SAPA);

ATTENDU l'enveloppe budgétaire annuelle de 1 120 000 \$ pour ce programme;

ATTENDU l'analyse et les recommandations du comité interne sur l'agrément et l'aide financière de BAnQ;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-05 : D'APPROUVER l'octroi des montants aux SAPA dans le cadre du programme Soutien aux archives privées pour l'année financière 2020-2021, le tout conformément aux documents présentés au conseil d'administration.

5. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 25.

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA 71^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
TENUE LE 23 JUIN 2020, À 9 H 00, PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente du conseil
M. Gaston Bellemare, vice-président du conseil
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
M. Michel Hamelin
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow

S'est excusée : Mme Joëlle Thivierge

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires
juridiques et de la commercialisation

Sont invité(e)s : M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des
finances par intérim
M^e William Kronström Richard, avocat
M. Pierre Marineau, directeur général des ressources
informationnelles

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 9 h 05.

La présidente tient d'abord à souligner le travail exceptionnel des équipes de BAnQ, qui ont répondu de manière engagée et soutenue au présent contexte de pandémie. Elle mentionne également que la Direction des ressources humaines a récemment été mandatée pour développer un plan d'action destiné aux employés, notamment en regard au télétravail. Elle termine en remerciant la Ville de Montréal pour son soutien aux activités de BAnQ.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-06 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal du 12 décembre 2019

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal. Suivant une demande des membres, des corrections seront apportées aux délibérations du point 9.1 du procès-verbal. M. Richard Dumont transmettra lesdites modifications par écrit au Secrétariat général.

Sur proposition de Mme Jane Everett, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-07 : D'ADOPTER le procès-verbal du 12 décembre 2019, tel que modifié.

3.2 Procès-verbal du 16 mars 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-08 : D'ADOPTER le procès-verbal du 16 mars 2020, tel que proposé.

3.3 Procès-verbal du 7 mai 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-09 : D'ADOPTER le procès-verbal du 7 mai 2020, tel que proposé.

4. Présidence

4.1 Rapport du PDG

M. Jean-Louis Roy présente son rapport aux membres du conseil d'administration, dont une copie accompagnée, des documents afférents, a préalablement été transmise aux membres. M. Roy aborde ainsi l'ensemble des sujets énoncés dans ces documents, notamment l'utilisation des données, le dépôt numérique fiable et le projet Saint-Sulpice.

M. Roy fait par ailleurs état du plan de reprise des activités de BAnQ dont l'objectif est de pouvoir offrir à nouveau aux usagers l'ensemble de ses services à partir 2 juillet 2020. Cela dit, le contexte est changeant et BAnQ est en constante consultation avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Santé publique. M. Roy souligne le travail accompli par les directeurs de BAnQ dans le cadre de ce plan de reprise.

M. Roy termine en indiquant que l'organisation va bien, que les équipes sont mobilisées et que les employés sont désireux de reprendre le service. Il n'y a eu aucune crise à l'interne ou dans les médias depuis le début de la crise. M. Roy tient à remercier l'ensemble des employés de BAnQ et souligne l'appui important de Mme Isabelle Dubois depuis sa nomination à titre de présidente du conseil.

4.2 Projets majeurs d'investissement

Traité dans le point précédent.

5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

5.1 Adoption des textes du rapport annuel

M^e Anne Milot présente les textes du rapport annuel. Il s'agit d'un grand exercice de reddition de compte qui ne cesse de se complexifier en raison des exigences imposées par le gouvernement. Comme chaque année, le rapport annuel doit être prêt pour le 31 juillet.

Les membres félicitent M^e Milot et son équipe pour ce travail. L'un des membres indique qu'il serait intéressant, pour les années à venir, de mettre de l'avant les créateurs, les éditeurs et les auteurs.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (la « Loi sur BAnQ ») qui prévoit que BAnQ doit produire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;
- ATTENDU** l'article 13 de la Loi sur BAnQ qui stipule que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver le rapport annuel d'activités de l'organisme;
- ATTENDU** l'article 27 de la Loi sur BAnQ qui indique que le rapport annuel d'activités 2019-2020 de BAnQ est élaboré selon les exigences du MCC et les instructions du Secrétariat du Conseil du trésor;
- ATTENDU** la conformité du rapport annuel avec les articles 36 à 39 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, compte tenu des adaptations nécessaires;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu :

RÉS CA-2020-10 : D'APPROUVER le Rapport annuel d'activités 2019-2020, tel que présenté et joint au présent procès-verbal.

5.2 Politique de gestion intégrée des risques

M^e Milot présente la nouvelle Politique de gestion intégrée de risques qui a été précédemment commentée et approuvée par le Comité de vérification et des finances. La Politique répond au cadre normatif imposé par le gouvernement et est conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'exigence pour le conseil d'administration d'établir des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de BAnQ, en vertu de l'article 15(8°) de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- ATTENDU** l'exigence de concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, en vertu de l'article 3(1°) de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- ATTENDU** l'adoption par le conseil d'administration de la Politique de gestion intégrée des risques le 26 février 2015;

ATTENDU la nécessité d'actualiser cette Politique;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances;

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu :

RÉS CA-2020-11 : D'ADOPTER le projet de Politique de gestion intégrée des risques, tel que présenté.

5.3 Calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités

Me Milot présente le calendrier des séances pour l'année 2020-2021.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu :

RÉS CA-2020-12 : D'ADOPTER le calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités tel que présenté.

6. Comité de vérification et des finances

6.1 Rapport du président du comité

M. Michel Hamelin, président du Comité de vérification et des finances, informe les membres que le comité s'est réuni le 19 juin 2020. Lors de cette rencontre, ce dernier a notamment examiné les états financiers et le budget 2020-2021 et pris connaissance du rapport des représentantes du Vérificateur général du Québec (VGQ).

M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances par intérim, se joint à la séance pour la présentation des points suivants.

6.2 Rapport du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2020

CAVIARDÉ

6.3 États financiers au 31 mars 2020

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipule que le conseil d'administration doit approuver les états financiers de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit faire l'examen des états financiers et effectuer une recommandation au conseil d'administration de BAnQ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification et des finances de BAnQ;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2020-13 : D'APPROUVER les états financiers au 31 mars 2020, tels que présentés.

6.4 Budget 2020-2021

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipule que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification et des finances de BAnQ;

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2020-14 : D'ADOPTER le budget annuel 2020-2021 de BAnQ tel que présenté;

et

D'ADOPTER l'état de la variation de la dette nette 2020-2021 tel que présenté.

M. Martin Giroux quitte la séance.

7. Direction générale de la Grande Bibliothèque

7.1 Abolition des frais de retard sur les documents jeunesse et amnistie des frais pour tous les dossiers des catégories d'abonnés jeunesse

M. Martin Dubois se joint à la réunion afin de présenter les points suivants.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la vision de BAnQ d'être reconnue comme une institution d'avant-garde et de référence vouée à l'enrichissement du savoir et de la culture de tous les Québécois;
- ATTENDU** l'augmentation de la fréquentation des lieux et du nombre d'emprunts de documents auprès des jeunes et d'autres catégories d'abonnés qui doit être favorisée;
- ATTENDU** l'amnistie des frais portés aux dossiers d'abonnés jeunesse qui permettrait de redonner accès à la Grande Bibliothèque à plusieurs jeunes de 0 à 13 ans;
- ATTENDU** les mesures d'atténuation des amendes et des dettes chez les jeunes qui permettraient de fournir un accès plus démocratique à la lecture, à la culture et à l'éducation;
- ATTENDU** les revenus puisés à même les frais de retard qui diminuent chaque année et les sommes perçues sur les documents jeunesse qui représentent un montant estimé à environ 42 000 \$/an;
- ATTENDU** la valeur de l'amnistie qui est d'un peu plus de 120 000 \$ et qui apparaît difficilement récupérable;

Sur proposition de Mme Dominique Gazo dûment appuyée par M. Richard Dumont il est résolu :

RÉS CA-2020-15 : D'ABOLIR les frais de retard sur les documents jeunesse;

Et

D'APPROUVER une amnistie complète des frais de tous les dossiers d'abonnés jeunesse (0 à 13 ans).

7.2 Plan d'action relatif aux services adaptés 2020-2021

M. Dubois présente le plan d'action relatif aux services adaptés 2020-2021. Le plan dresse un bilan des actions réalisées en 2019-2020 et énonce les actions envisagées pour l'année 2020-2021, en regard des principaux obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées dans l'utilisation des services et des collections de BAnQ. Les actions ont été élaborées avec la collaboration d'un groupe de travail institutionnel mis sur pied en janvier 2020.

M. Michel De Césaré ajoute que le plan est conforme aux besoins qui ont été exprimés par le comité consultatif sur les services adaptés de BAnQ. Il tient à souligner le travail

extraordinaire mené par ce comité, et ce, malgré la pandémie. La présidente remercie M. De Césaré et le comité pour ce travail.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute afin de réduire ces obstacles;

ATTENDU la révision du plan d'action 2020-2021 par le comité consultatif sur les services adaptés, soit un sous-comité des usagers, le 17 avril 2020, tel que le prévoit l'article 5.19 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ*;

ATTENDU la recommandation du comité des usagers d'adopter ce plan d'action (CU-2020-01);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu :

RÉS CA-2020-16 : D'ADOPTER le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2020-2021, tel que présenté.

7.3 Rapport d'activités du comité de coordination BAnQ et Bibliothèques de la Ville de Montréal

M. Dubois présente et résume le rapport d'activités du Comité de coordination entre BAnQ et les Bibliothèques de la Ville de Montréal. La présentation PowerPoint de M. Dubois sera mise à la disposition des membres, parmi la documentation du CA.

M. Dubois quitte la séance.

8. Direction générale des ressources informationnelles

M. Pierre Marineau se joint à la réunion afin de présenter les sujets suivants.

8.1 Dossier d'opportunité du dépôt numérique fiable

CAVIARDÉ

8.2 Appel d'offres public pour services professionnels

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la disponibilité des enveloppes budgétaires (selon la nature des projets) au niveau du maintien d'actifs, du PQI-RI, du Plan culturel numérique du Québec et du budget de fonctionnement;

ATTENDU l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de BAnQ puisque le montant du ou des contrats octroyés suivant l'appel d'offres public pourrait atteindre 2 906 650 \$;

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu :

RÉS CA-2020-17 : D'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres public pour l'obtention des services professionnels en ressources informationnelles

Et

D'AUTORISER le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 3 000 000 \$.

8.3 Règlement sur l'utilisation et la gestion des technologies de l'information

M. Marineau résume le Règlement qui vise notamment à protéger et sécuriser les actifs informationnels de BAnQ et ses environnements informatiques, à assurer le respect du cadre juridique en vigueur en matière d'utilisation et de gestion des TI tout en respectant les droits de la personne et la protection des renseignements personnels. Ce Règlement permettra de fournir aux utilisateurs des TI des normes claires à respecter.

M^e Milot ajoute que le document a été adapté pour la situation de télétravail qui pourra perdurer même après la crise.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'importance pour BAnQ d'adopter et de tenir à jour des normes de gestion et d'utilisation des technologies de l'information permettant la protection de ses actifs informationnels et environnements informatiques de même que la réduction des risques de sécurité de l'information;

ATTENDU l'engagement de BAnQ en faveur du respect des droits de la personne et de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU la nécessité d'actualiser les normes actuellement en vigueur;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Loubna Gahouti, il est résolu :

RÉS CA-2020-18 : D'ADOPTER le Règlement encadrant l'utilisation et la gestion des technologies de l'information, tel que présenté.

M. Marineau quitte la séance.

9. Affaires diverses

La présidente transmet, au nom du conseil d'administration, son soutien à toutes les équipes de BAnQ et tient à souligner la qualité des interventions et des documents soumis. Elle remercie les membres du conseil et M. Roy pour le travail accompli dans des circonstances uniques vécues actuellement et leur souhaite un excellent été et de bonnes lectures estivales.

10. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25.

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Ahne Milot, secrétaire de la séance

PROCÈS-VERBAL DE LA 72^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Ont participé : Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance
M. Gaston Bellemare, vice-président de la séance
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
M. Michel Hamelin
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow
Mme Joëlle Thivierge

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

1. Ordre du jour

CAVIARDÉ

ATTENDU QUE en vertu du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà du montant autorisé par le gouvernement;

ATTENDU QUE conformément au décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 98 704 187 \$ pour ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande à la ministre de la Culture et des Communications de lui accorder, au nom du gouvernement, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme conclus en vertu du présent régime;

- ATTENDU QU' il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;
- ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande à la ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;
- ATTENDU QU' il y a lieu de reconduire les conventions de prêt à court terme et de marge de crédit en vigueur, conclues avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-19 :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2021, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 98 704 187 \$ pour ses projets d'investissement;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. QUE les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3^o de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.
 - B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme et à la convention de marge de crédit en vigueur ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;
 - c) les emprunts à court terme seront constatés par un billet global souscrit par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des

emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet;

- d) chacun des emprunts à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;
 - f) Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne pourra effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications.
- 4. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
 - 5. QU'une demande soit faite à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder, au nom du gouvernement du Québec, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime d'emprunts;
 - 6. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - 7. QUE le président-directeur général, le directeur général de l'administration et des finances ou la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, incluant le billet global et les annexes constatant les emprunts, toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
 - 8. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;
 - 9. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal le 22 septembre 2020

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA 73^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
TENUE LE 22 OCTOBRE 2020, À 13 H 00, PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow

Sont excusés : M. Michel Hamelin
Mme Joëlle Thivierge

Secrétaire de séance : M^{re} Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires
juridiques

Sont invité(e)s : CAVIARDÉ

M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Mme Mélanie Dumas, directrice de la Collection universelle
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des
finances
M^{re} William Kronström Richard, avocat
M. Pierre Marineau, directeur général des Ressources
informationnelles

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h 10.

Mme Isabelle Dubois souligne d'emblée le travail des équipes de BAnQ qui, après avoir procéder à une réouverture réussie cet été, se voit forcer de refermer ses portes suite à la

deuxième vague de la COVID-19. Elle tient également à remercier l'équipe de direction qui tient le conseil d'administration informé des affaires courantes de BAnQ en cette période particulièrement difficile.

CAVIARDÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-20 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal du 23 juin 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 23 juin 2020.

Sur proposition de Mme Jane Everett, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-21 : D'ADOPTER le procès-verbal du 23 juin 2020, tel que proposé.

3.2 Procès-verbal du 21 septembre 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 21 septembre 2020.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-22 : D'ADOPTER le procès-verbal du 21 septembre 2020, tel que proposé.

4. Présidence et direction générale

4.1 Rapport du PDG

M. Jean-Louis Roy présente son rapport aux membres du conseil d'administration. Une version écrite du rapport est par ailleurs remise aux membres.

M. Roy souligne que BAnQ va bien malgré le contexte de pandémie. L'institution a réussi à demeurer cohérente et même à enrichir ses services. Il met notamment en évidence l'avancement des projets, chantiers et initiatives suivants :

- la modernisation du portail et l'enrichissement de l'offre numérique;
- la refonte du corpus réglementaire;
- l'implantation d'Office 365;
- la création du Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale;
- le dépôt légal numérique;
- l'organisation d'une importante session d'enrichissement de l'encyclopédie Wikipédia marquant le 50^e de la Francophonie;
- l'installation dans le jardin d'art d'une sculpture de

CAVIARDÉ

Il termine en témoignant du travail remarquable réalisé par le personnel de BAnQ qui n'a pas perdu le cap malgré cette tempête, préservant et même développant le service aux usagers, notamment grâce au numérique.

Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par Mme Loubna Gahouti, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-23 : DE SOULIGNER le travail extraordinaire des équipes de BAnQ au cours des derniers mois, dans un contexte exceptionnel.

5. Présentation de l'étude des marques

CAVIARDÉ

6. Comité de vérification et des finances

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

En l'absence de M. Michel Hamelin, M. Richard Dumont, membre du comité de vérification et des finances, présente le rapport du comité. Le comité est satisfait des documents et des explications qui ont été fournis par la direction générale de l'administration et des finances. Il souligne les efforts soutenus pour trouver de nouveaux revenus.

Le comité a pris acte du maintien d'actifs, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et de la liste des appels d'offres en cours. Il n'y a rien à signaler.

Le comité a passé en revue les suivis de la vérification interne et a pris connaissance de deux rapports produits. Il a été jugé que les recommandations sont à la portée de l'institution.

Les membres ont pu réviser aussi la Politique en matière de sécurité de l'information et émettre des commentaires qui ont été pris en compte par les équipes. Le comité recommande ainsi au conseil d'administration d'adopter cette politique qui sera présentée au point 10.1 de la présente séance.

CAVIARDÉ

M. Martin Giroux quitte la réunion.

7. Modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

M^e Kadiatou Sow présente aux membres le projet de modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE). Ce projet a été amorcé au cours de l'été 2020. Cette loi, adoptée en 2006, est sous la responsabilité du ministère des Finances. Au dernier budget, le gouvernement avait indiqué son désir de la moderniser, notamment en ce qui concerne :

- le cumul du poste de PDG et de président de conseil;
- la composition des CA;
- le fonctionnement des CA;
- les pouvoirs et responsabilités des ministres responsables de chacune des organisations;
- l'introduction d'une rémunération pour les membres;
- l'ajout d'une obligation de zone paritaire;
- le plan stratégique et la reddition de compte;
- l'introduction d'un principe de transparence pour les hauts dirigeants.

Le dépôt d'un projet de loi est prévu à l'automne 2021.

CAVIARDÉ

8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

M^e Milot présente les dossiers suivants.

8.1 Plan stratégique 2019-2022

CAVIARDÉ

CAVIARDÉ

M^e Milot tient souligner le formidable travail de son équipe, notamment de Mme Geneviève Marin.

CAVIARDÉ

8.2 Rapport annuel 2019-2020

Le plan stratégique n'ayant pas encore été adopté par le gouvernement, BAnQ a dû retirer la section du rapport annuel qui portait sur la première année du plan stratégique. Le rapport modifié a été déposé à l'Assemblée nationale et est maintenant public. Il est disponible sur le portail de BAnQ.

8.3 Responsabilité juridique des membres du conseil d'administration

À la demande de la présidente du conseil, et dans le contexte de la crise qui a secoué le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) dans les derniers mois, M^e Milot résume la responsabilité juridique des membres du conseil d'administration.

9. Direction générale de la Grande Bibliothèque

9.1 Révision de la Politique de développement de la Collection universelle

M. Martin Dubois et Mme Mélanie Dumas se joignent à la réunion.

Ils présentent et résument les modifications apportées à la Politique de développement de la Collection universelle.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption de la *Politique de développement de la Collection universelle* par le conseil d'administration de BAnQ le 27 février 2014 (RÉS. CA-2013-58);

ATTENDU la nécessité d'actualiser les règles de fonctionnement et d'alléger les règles de conservation à long terme pour certains sous-ensembles de la Collection universelle de BAnQ;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la *Politique de développement de la Collection universelle* afin qu'elle soit conforme à la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Loubna Gahouti, il est résolu :

RÉS CA-2020-24 : **D'ADOPTER les amendements à la *Politique de développement de la Collection universelle*, tels que proposés.**

M. Martin Dubois et Mme Mélanie Dumas quittent la réunion.

10. Direction générale des ressources informationnelles

M. Pierre Marineau se joint à réunion afin de présenter les points suivants.

10.1 Révision de la Politique en matière de sécurité de l'information

Dans le cadre des travaux du corpus réglementaire, la DGRI a procédé à la révision de la Politique en matière de sécurité de l'information. La révision a été présentée au comité de vérification et des finances, qui a pu émettre ses commentaires et demander des modifications. Le document présenté aux membres du conseil prend en compte ces demandes et est conforme au cadre normatif que doit respecter BAnQ.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption, le 12 décembre 2013, de la Politique en matière de sécurité de l'information par le conseil d'administration;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 15 janvier 2014, de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (Décret 7-2014);

ATTENDU l'adoption par le conseil de l'amendement de ladite Politique le 22 septembre 2016;

- ATTENDU** la nécessité de procéder à une nouvelle actualisation de cette politique;
- ATTENDU** la nécessité de clarifier les rôles et responsabilités en matière de sécurité de l'information;
- ATTENDU** les exigences de la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);
- ATTENDU** la recommandation du comité de vérification et des finances

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu :

RÉS CA-2020-25 : D'ADOPTER le projet de Politique en matière de sécurité de l'information, tel que présenté.

10.2 Suivi en lien avec le système de gestion de bibliothèque Portfolio

CAVIARDÉ

CAVIARDÉ

M. Marineau quitte la réunion.

11. Affaires diverses

CAVIARDÉ

Mme Dubois remercie M. Roy d'en informer le conseil d'administration. Elle remercie aussi M^e Milot et M^e Kronström Richard pour l'organisation de la séance du conseil.

12. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25.

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA 74^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2020, À 13 H 00, PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Theresa Rowat
Mme Joëlle Thivierge

Sont excusées : Mme Loubna Ghaouti
Mme Kadiatou Sow

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Marie-Dominique Bélisle, directrice des ressources humaines
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
M. Jean-François Gauvin, directeur de la stratégie numérique
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
M^e William Kronström Richard, avocat
Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h.

La présidente tient à souligner d'entrée de jeu le travail des équipes de BAnQ qui ont fait preuve, dans les derniers mois, d'une grande agilité dans ce contexte d'incertitude et ont

réussi à augmenter la clientèle numérique, notamment par le développement et la mise en ligne de nouveaux projets. Elle constate avec satisfaction la présentation et le suivi de dossiers importants lors de la présente séance.

CAVIARDÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. André Gareau, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-20 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal du 22 octobre 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 22 octobre 2020.

Sur proposition de M. Michel De Cesare, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-21 : D'ADOPTER le procès-verbal du 22 octobre 2020, tel que proposé.

4. Présidence et direction générale

4.1 Rapport du PDG

M. Jean-Louis Roy présente son rapport aux membres du conseil d'administration. Une version écrite du rapport est par ailleurs versée aux dossiers des membres.

M. Roy résume son rapport en faisant ressortir différents cycles franchis par les équipes de BAnQ au cours des derniers mois.

4.2 Création de la Direction générale des ressources humaines

À la suite de la présentation précédente de M. Roy et en vertu de la recommandation du comité des ressources humaines, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la plus grande institution culturelle du Québec qu'est BAnQ, forte de quelque 700 ressources hautement qualifiées au service de près de 10 millions de visiteurs physiques et numériques par année;
- ATTENDU** le besoin pour BAnQ de disposer d'un service des ressources humaines attentif aux nécessités de l'institution eu égard à ses usagers, mais également aux membres du personnel quant à l'exercice de leur profession, à la formation continue et à la santé et sécurité;
- ATTENDU** le virage numérique majeur entrepris par l'institution depuis 2018 et la nécessité de compter sur des ressources, présentes ou futures, formées à ce nouvel environnement;
- ATTENDU** la nécessité que la gestion des ressources humaines soit présentée et débattue aux tables décisionnelles comme un enjeu prioritaire de l'institution;
- ATTENDU** une nouvelle approche de gestion intégrée des ressources humaines prenant ancrage sur un leadership agile, une gestion partagée et coresponsable, la collaboration, l'innovation et l'excellence;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2020-22 : DE DOTER l'institution d'une Direction générale des ressources humaines (DGRH) avant le 1^{er} avril 2021.

5. Comité de vérification et des finances

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

5.1 Rapport du président de la réunion tenue le 20 novembre

M. Michel Hamelin, président du comité de vérification et des finances, informe les membres qu'en regard de la période 7 du cycle financier, tout est conforme aux prévisions et rien n'est à signaler. Quant au volet de la vérification interne, le plan de vérification suit son cours comme prévu.

5.2 Liste des tarifications de BAnQ 2021

M. Martin Giroux rappelle que la *Loi sur l'administration financière* prévoit que tout tarif est indexé au 1^{er} janvier de chaque année à moins que le tarif ne soit fixé par l'organisme. Conséquemment, BAnQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification des services offerts.

Puisqu'une révision en profondeur des tarifs a été effectuée en 2018, BAnQ recommande de maintenir, pour l'année 2021, les tarifs actuellement en vigueur, à l'exception du tarif de location des salles qui est haussé de 5% et de l'ajout de deux nouveaux services en lien avec la captation vidéo.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) qui prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

ATTENDU l'alinéa 1 de l'article 83.4 de cette même loi qui précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

ATTENDU la *Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) qui prévoit que la tarification de BAnQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

ATTENDU la révision en profondeur des tarifs en 2018, approuvée par la résolution CA-2017-40 du conseil d'administration;

ATTENDU la révision des tarifs pour l'année 2020 suivant la résolution CA-2019-43;

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu :

RÉS CA-2020-23 : D'ADOPTER la liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2021, tel que présentée.

M. Giroux quitte la réunion.

6. Comité des usagers

6.1 Rapport du président de la réunion tenue le 24 novembre

M. Michel De Césaré, président du comité des usagers, informe les membres qu'une rencontre du comité a été tenue le 24 novembre. Il en résume le contenu en soulignant la qualité des présentations faites aux membres, notamment sur la stratégie numérique et l'offre de service à la Grande bibliothèque en période de pandémie. Il tient également à mentionner l'excellent travail mené par les membres du comité des services adaptés dans le cadre de la préparation du Plan des services adaptés.

7. Comité des ressources humaines

7.1 Rapport du président de la réunion tenue le 26 novembre

M. Gaston Bellemare, président du comité des ressources humaines, explique que les membres du comité ont analysé et donné leur accord à la création d'une direction générale des ressources humaines

CAVIARDÉ

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Rapport de la présidente de la réunion tenue le 2 décembre

En raison de l'absence de Mme Katia Sow et Mme Loubna Ghaouti, M^e Anne Milot informe les membres du conseil des différents travaux menés par le comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance du 2 décembre.

8.2 Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

En prévision du renouvellement du mandat de certains membres du conseil d'administration et de la nomination de nouveaux membres, le comité de gouvernance et d'éthique a entrepris la révision du profil de compétence et d'expérience des membres du conseil.

De fait, en application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité est responsable de l'élaboration de ce profil. Conformément à la loi constitutive de BAnQ, il revient ensuite au conseil d'administration d'adopter ce profil.

Le profil proposé répond aux exigences spécifiques et obligatoires imposées par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* et tient compte de la mission et des besoins de BAnQ.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la demande du ministère de la Culture et des Communications faite à BAnQ concernant l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration (le « Profil »);
- ATTENDU** l'article 13(3^o) de la loi constitutive de BAnQ qui requiert que le conseil d'administration approuve ce Profil;
- ATTENDU** l'article 22(3^o) de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui requiert que le comité de gouvernance et d'éthique élabore ce Profil;
- ATTENDU** les articles 4 et suivants de la loi constitutive de BAnQ qui énoncent des critères spécifiques et obligatoires pour un certain nombre de membres formant le conseil;
- ATTENDU** l'élaboration du profil en fonction de ces critères, de la mission et des besoins de BAnQ;
- ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu :

RÉS CA-2020-24 : D'ADOPTER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de BAnQ, tel que présenté.

9. Direction générale des archives nationales

Mme Hélène Laverdure présente les dossiers suivants :

9.1 Programme d'aide financière Soutien au traitement des archives 2020-2021

Le programme *Soutien aux archives privées* s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui souhaitent contribuer à la connaissance des archives québécoises de nature privée. Il porte exclusivement sur le traitement des archives historiques et a pour but de les mettre à la disposition de la collectivité québécoise.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la responsabilité de BAnQ de gérer le programme Soutien au traitement des archives privées;

ATTENDU l'analyse des demandes par le comité national d'évaluation et l'ordre de priorité des projets préconisé;

ATTENDU la répartition de l'enveloppe tenant compte de la représentativité régionale;

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu :

RÉS CA-2020-25 : D'AUTORISER le président-directeur général à accorder une aide financière aux organismes listés en annexe dans le cadre du Programme d'aide financière Soutien au traitement des archives 2020-2021 et à signer les lettres d'annonce;

et

D'AUTORISER la conservatrice et directrice générale des Archives nationales à verser les sommes aux organismes.

9.2 Politique de gestion de l'information

Mme Laverdure informe les membres que la Politique de gestion intégrée des documents administratifs, dont la dernière mise à jour datait de décembre 2013, a fait l'objet d'une révision en profondeur, notamment afin de refléter la présence de plus en plus importante du numérique.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de BANQ de la Politique sur la gestion intégrée des documents;

ATTENDU la dernière révision de cette politique le 12 décembre 2013;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'actualisation de cette politique et d'en changer le titre;

Sur proposition de Mme Jane Everett, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu :

RÉS CA-2020-26 : D'ADOPTER la Politique de gestion de l'information, telle que présentée, qui remplace la Politique de gestion intégrée des documents administratifs.

9.3 Abrogation du règlement sur le comité consultatif sur les archives privées

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption de la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

ATTENDU la révision des règles concernant la constitution, la définition du mandat et le fonctionnement du comité consultatif sur les archives privées entreprise par la DGAN;

ATTENDU la nécessité, afin de compléter cette révision, d'abroger la résolution CA 2006-29 concernant le comité consultatif des archives privées;

ATTENDU la volonté de la DGAN de remplacer le Règlement sur le comité consultatif sur les archives privées par une nouvelle Directive sur le comité consultatif sur les archives privées;

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu :

RÉS CA-2020-27 : D'ABROGER la résolution CA-2006-29 concernant le comité consultatif sur les archives privées dès l'entrée en vigueur de la Directive sur le comité consultatif sur les archives privées.

Mme Laverdure quitte la réunion.

10. Direction générale de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois se joint à la réunion.

10.1 Règlement sur la gestion des commentaires des usagers

Dans le cadre des travaux du corpus réglementaire, M. Martin Dubois présente aux membres du conseil le projet de Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, qui a été présenté au comité des usagers à la séance du 24 novembre 2020.

Ce règlement vient remplacer la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'adoption, le 12 décembre 2013, de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- ATTENDU** la nécessité de procéder à l'actualisation de cette politique et de la transformer en règlement;
- ATTENDU** la nécessité d'actualiser le contenu de la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de la remplacer par le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers;
- ATTENDU** la recommandation du projet de Règlement par le comité des usagers (CU-2020-03);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu :

RÉS CA-2020-28 : D'ABROGER la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

et

D'ADOPTER le Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, tel que présenté.

M. Dubois quitte la séance.

11. Direction des ressources humaines

Mme Marie-Dominique Bélisle se joint à la réunion.

11.1 Plan-cadre des ressources humaines

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** le mandat de la Direction des ressources humaines (DRH) d’agir comme un pilier stratégique au sein de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour que l’institution soit prospère et compétitive dans une société en transformation;
- ATTENDU** le Cadre de référence et plan d’action RH 2020-2022 qui prend appui sur la planification stratégique 2019-2022 de BAnQ ainsi que sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines;
- ATTENDU** la volonté de la DRH de proposer un plan d’action responsable, agile et cohérent avec les défis socio-économiques et de main-d’œuvre auxquels elle est confrontée dans un marché de l’emploi en mutation;
- ATTENDU** le premier jalon que représente le Cadre de référence et plan d’action RH 2020-2022 vers une DRH stratégique et créatrice de valeurs au sein de BAnQ, favorisant une culture organisationnelle axée sur l’innovation, la collaboration et le potentiel des personnes;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition de M. André Gareau, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu :

RÉS CA-2020-29 : D'ADOPTER le Cadre de référence et plan d'action RH 2020-2022, tel que présenté.

12. Direction de la stratégie numérique

M. Jean-François Gauvin se joint à la réunion.

12.1 Stratégie numérique

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui prévoit que le conseil d'administration de BAnQ adopte les orientations stratégiques de l'institution;

ATTENDU l'élaboration de la Stratégie numérique 2021-2028 dans le respect des orientations émises par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et la Politique culturelle du Québec « Partout, la culture »;

ATTENDU la première orientation de l'enjeu 1 du Plan stratégique de BAnQ 2019-2022 (« Réussir la transformation numérique »), dont la Stratégie numérique découle directement;

ATTENDU la consultation des membres du personnel de BAnQ, des directions de BAnQ, ainsi que des usagers et des partenaires de BAnQ pour l'élaboration de la Stratégie numérique;

Sur proposition de M. Michel Dumont, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu :

RÉS CA-2020-30 : D'ADOPTER la Stratégie numérique 2021-2028, telle que présentée;

et

D'AUTORISER BAnQ à la rendre publique, notamment en la soumettant au ministère de la Culture et des Communications.

13. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

14. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25.

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance

**PROCÈS-VERBAL DE LA 75^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE PAR COURRIER
ÉLECTRONIQUE LE 25 JANVIER 2021**

Ont participé : Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
M. Michel Hamelin
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow
Mme Joëlle Thivierge

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot

1. Ordre du jour

Un seul point à l'ordre du jour, soit l'adoption du budget annuel 2020-2021 révisé

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

ATTENDU la demande du MCC de soumettre au gouvernement, pour approbation, un budget révisé qui inclura les répercussions suite à la pandémie de la COVID-19;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-01 : **D'ADOPTER le budget annuel 2020-2021 révisé de BAnQ tel que présenté et de le soumettre au MCC pour approbation par le gouvernement du Québec.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal le 27 janvier 2021.



PROCÈS-VERBAL DE LA 76^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 25 MARS 2021, À 13 H 00, PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Theresa Rowat
Mme Joëlle Thivierge

Sont excusés : Mme Loubna Ghaouti
M^e Kadiatou Sow
M. Michel Hamelin

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale
M^e Patrick Climaco Dos Santos, avocat, SGDAJ
CAVIARDÉ
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
M. Jean-François Gauvin, directeur de la stratégie numérique
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
Mme Hélène Jean-Venturoli, chargée de mission, BPAI
M. Grégory Kunz, directeur, BPAI
Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales
M. Pierre Marineau, directeur général des ressources informationnelles

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h.

La présidente tient à souligner, d'entrée de jeu, le travail exceptionnel des équipes de BAnQ qui ont encore démontré dans les derniers mois leur grande capacité à développer des activités et des services à la population.

CAVIARDÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-02 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 10 décembre 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 10 décembre 2020.

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-03 : D'ADOPTER le procès-verbal du 10 décembre 2020, tel que proposé.

3.2 Séance par courrier électronique le 25 janvier 2021

Les membres ont pris connaissance de la séance tenue par courrier électronique le 25 janvier 2021.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-04 : D'ADOPTER le procès-verbal du 25 janvier 2021, tel que proposé.

4. Présidence et direction générale

4.1 Rapport du PDG

M. Jean-Louis Roy présente son rapport aux membres du conseil d'administration. Une version écrite du rapport a été transmise aux membres avant la séance.

M. Roy résume son rapport en mentionnant notamment que l'institution a su tabler, dans la dernière année, sur une gouvernance solide, basée sur une communication constante avec la communauté de BAnQ. Les usagers ont continué d'être priorités à travers les nombreuses activités et services

développés. M. Roy souligne notamment les importants travaux conduits par les équipes de la direction générale des Ressources informationnelles (DGRI) et de la direction de la Stratégie numérique (DSN) en vue d'enrichir l'offre et les liens aux usagers. Ces travaux expliquent, en partie, la forte croissance de visites à BAnQ numérique, l'augmentation des téléchargements de documents qui avoisinent les 4 millions pour le présent mois, la demande d'abonnements à distance et le nombre de demandes pour le service de référence à distance qui a connu une croissance de 60% par rapport à 2019.

CAVIARDÉ

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité une résolution pour souligner la contribution exceptionnelle de M. Roy au développement de BAnQ.

4.2 Politique sur les partenariats

Mme Hélène Jean-Venturoli et M. Grégory Kunz présentent aux membres la nouvelle Politique sur le partenariat de BAnQ, dont la dernière mise à jour datait de décembre 2012. La Politique a fait l'objet d'une révision en profondeur.

La Politique sur les partenariats vise notamment à mieux baliser l'élaboration des ententes de partenariat et d'instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats au niveau institutionnel. Mme Venturoli résume les principales modifications apportées à la Politique.

Les membres du CA s'entendent pour que les mots « de la vision » soient ajoutés à l'article 4.1.1 de la Politique.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le partenariat;

ATTENDU la dernière révision de cette politique datant du 13 décembre 2012;

ATTENDU la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

ATTENDU la nécessité de procéder à l'actualisation de la Politique et d'en changer le titre;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu :

RÉS CA-2021-05 : **D'ADOPTER la Politique sur les partenariats, telle qu'amendée, qui remplace la Politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le partenariat.**

5. Comité de vérification et des finances

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

5.1 Rapport du président de la réunion tenue le 5 mars 2021

M. Michel Hamelin étant absent, M. Richard Dumont fait rapport de la rencontre du comité de vérification et des finances qui a eu lieu le 5 mars dernier. Il informe les membres qu'en regard de la période 10 du cycle financier, tout est conforme aux prévisions et rien n'est à signaler. Quant au volet de la vérification interne, le plan de vérification suit son cours comme prévu.

CAVIARDÉ

6. Comité des ressources humaines

6.1 Rapport du président de la réunion tenue le 10 février

M. Gaston Bellemare, président du comité des ressources humaines, explique que les membres du comité ont adopté le profil de compétence pour le poste de directeur des ressources humaines et d'autoriser l'affichage dudit poste.

7. Comité des usagers

7.1 Rapport du président de la réunion tenue le 16 février

M. Michel De Césaré, président du comité des usagers, informe les membres qu'une rencontre du comité a été tenue le 16 février dernier. Lors de cette séance, à travers des présentations de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, les membres du comité ont été à même de constater que la qualité des services offerts par BAnQ pendant la pandémie a largement été maintenue.

CAVIARDÉ

Il conclut en précisant que ce fut une rencontre très constructive.

8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

8.1 Plan stratégique 2019-2022

M^e Anne Milot annonce que le Plan stratégique a enfin été adopté par le gouvernement le 10 février dernier. Une copie du Plan final a été déposée dans les documents du conseil.

9. Direction générale de l'administration et des finances

M. Martin Giroux présente les dossiers suivants :

9.1 Plan d'action de développement durable 2015-2020 (prolongation jusqu'au 31 mars 2021)

M. Giroux explique qu'à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le Plan d'action de développement durable 2015-2020 est prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

9.2 Plan d'action de développement durable 2021-2022

Dans le but de préparer la Stratégie gouvernementale 2022-2027 et dans le respect de certaines consignes, le MELCC a demandé aux sociétés d'État d'adopter un plan de transition, consistant en une mise à jour du plan 2015-2021.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la *Loi sur le développement durable* ;

ATTENDU la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020;

ATTENDU l'adoption du Plan d'action de développement durable 2015-2020 de BAnQ (Rés. : CA-2016-10);

ATTENDU la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2026 prévue à l'automne 2021;

ATTENDU les directives transmises par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-06 : **D'AUTORISER** le prolongement du plan d'action de développement durable 2015-2020 de BAnQ pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

et

D'APPROUVER un Plan d'action de développement durable 2015-2020 de transition, pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

10. Direction générale de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois se joint à la réunion.

10.1 Déclaration de services aux citoyens

M. Dubois informe les membres que la Déclaration de services aux citoyens, dont la dernière mise à jour date de décembre 2013, a fait l'objet d'une révision en profondeur afin notamment de respecter la *Loi sur l'administration publique* qui exige que tout organisme qui rend des services directs aux citoyens publie une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services. Tous les services de BAnQ sont couverts par cette Déclaration.

Cette nouvelle Déclaration a été rédigée en conformité avec les consignes du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), notamment avec l'ajout des sections sur les délais de services. La révision de la forme et la réorganisation des contenus en simplifieront aussi la lecture.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption, le 12 décembre 2013, de la Déclaration de services aux citoyens;

ATTENDU l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique*;

ATTENDU la révision actuelle du corpus réglementaire de BAnQ et la Directive encadrant le corpus réglementaire (D 1);

ATTENDU la nécessité d'actualiser ladite déclaration;

ATTENDU la recommandation du comité des usagers (CU-2021-03);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-07 : D'ADOPTER la Déclaration de services aux citoyens, tel que présentée.

11. Direction générale des ressources informationnelles

M. Pierre Marineau se joint à la rencontre, de même que Mmes Maureen Clapperton et Hélène Laverdure afin de présenter cet important projet d'appel d'offres pour une solution de dépôt numérique fiable.

11.1 Permission de procéder à un « appel d'offres pour une solution de dépôt numérique fiable (DNF) »

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'autorisation officielle du Conseil du trésor pour la mise sur pied d'un dépôt numérique fiable;
- ATTENDU** *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (la Loi);*
- ATTENDU** *La Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);*
- ATTENDU** L'estimation actuelle des coûts du projet qui pourrait atteindre 7 662 828 dollars (\$);
- ATTENDU** la nécessité de confirmer la meilleure solution technologique et les coûts associés par un appel d'offres public afin de permettre l'approbation du dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et ainsi libérer les fonds nécessaires provenant du PQI-RI;
- ATTENDU** la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ et l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration;

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par M. André Gareau, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-08 : D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public dans le but d'identifier et d'obtenir une solution commerciale de gestion applicative pour la préservation et la mise en valeur des biens numériques durant tout leur cycle de vie, y compris la gestion des métadonnées et la gestion du stockage.

Et

D'AUTORISER, à la suite de l'approbation du dossier d'affaires par le SCT et la libération des fonds nécessaires provenant du PQI-R, le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 7 662 828 \$.

12. Direction de la stratégie numérique

M. Jean-François Gauvin se joint à la réunion.

12.1 Suivi à propos de la stratégie numérique

CAVIARDÉ

12.2 Suivi du comité de gouvernance des données

M. Gauvin informe les membres que le Comité de gouvernance des données poursuit ses travaux.

CAVIARDÉ

13. Fondation BAnQ

CAVIARDÉ

se joint à la rencontre.

La présidente tient à souligner, d'entrée de jeu, l'importance du partenariat existant entre BAnQ et la Fondation BAnQ. Au nom des membres du conseil, elle remercie chaleureusement CAVIARDÉ d'avoir accepté l'invitation et l'invite à s'entretenir avec les membres du Conseil de BAnQ.

CAVIARDÉ présente la vision et la mission de la Fondation. Il fait un bref rappel historique des huit ans d'existence de cette dernière et nomme quelques-uns des nombreux projets de BAnQ financés dans les dernières années. Il termine en invitant la présidente, Mme Dubois, à venir rencontrer sous peu les membres du Conseil de la Fondation, dans une volonté commune de voir les deux organismes collaborer encore plus étroitement.

14. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

15. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Mme Isabelle Dubois, présidente

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 77^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 5 MAI 2021, À 16 H 30, PAR
VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M. Jean-Louis Roy, président-directeur général

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
Mme Joëlle Thivierge

Sont excusés : M. Michel Hamelin
M^e Kadiatou Sow

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 16 h 30.

M. Jean-Louis Roy tient à saluer une dernière fois les membres du conseil de BANQ, lui qui termine son mandat de président-directeur général le 4 juin prochain. Une fois ces au revoir et remerciements faits, il quitte la présente séance.

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Elsa Marsot qui se joint au conseil à titre de représentante de la Ville de Montréal.

CAVIARDÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-09 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Processus de nomination d'un nouveau PDG

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la fin de mandat du président-directeur général actuel de BAnQ, M. Jean-Louis Roy, le 5 juin prochain;
- ATTENDU** le cadre juridique applicable pour le processus de nomination du président-directeur général de BAnQ;
- ATTENDU** les diverses interprétations de ces règles et leurs impacts;
- ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition de Mme Loubna Ghaouti, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-10 : **D'APPROUVER le profil de compétence et la description du poste du président-directeur général (PDG) de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de le transmettre au ministère de la Culture et des Communications (MCC).**

Et

DE MANDATER les membres du comité des ressources humaines de BAnQ à procéder à un appel de candidatures pour le poste de PDG de BAnQ et à procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) à soumettre pour recommandation au conseil d'administration de BAnQ en vue de sa nomination par le gouvernement.

4. Nomination d'un PDG par intérim

M^e Anne Milot quitte la séance.

Mme Isabelle Dubois mentionne aux membres qu'afin d'assurer une saine gouvernance de l'institution, dans l'attente de l'arrivée en fonction du prochain PDG de BAnQ, il est souhaité de désigner un président-directeur général par intérim. Elle résume le cadre juridique qui peut servir de guide en la matière.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la fin de mandat du PDG actuel de BAnQ, M. Jean-Louis Roy, le 5 juin prochain;
- ATTENDU** la nécessité d'assurer une continuité dans la gouvernance de l'institution jusqu'à l'entrée en fonction du prochain PDG de BAnQ;
- ATTENDU** l'esprit des articles 6.5 et 6.6 des Règles de régie interne de BAnQ qui désignent le secrétaire général de BAnQ comme remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier;
- ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines :

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Joëlle Thivierge, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-11 : DE RECOMMANDER au ministère de la Culture et des Communications la nomination de M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques de BAnQ, à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à partir du 6 juin 2021 jusqu'à l'entrée en fonction du prochain titulaire du poste et ce, pour une période maximale de 6 mois.

5. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

6. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.

Mme Isabelle Dubois, présidente

M^e Anne Milot, secrétaire de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA 78^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 23 JUIN 2021, À 13 H 00, PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présent(e)s : Mme Isabelle Dubois, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
M^e Anne Milot, présidente-directrice générale par intérim et secrétaire générale

M. Michel De Césaré
M. Richard Dumont
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaouti
M. Michel Hamelin
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
Mme Joëlle Thivierge

Est excusée : M^e Kadiatou Sow

Secrétaire de séance : M^e William Kronström Richard

Sont invité(e)s : Mme Valérie D'Amour, directrice des régions, DGAN
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
M. Jean-François Gauvin, directeur de la stratégie numérique
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales
M. Pierre Marineau, directeur général des ressources informationnelles
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public, DGGB
Mme Maryse Trudeau, directrice de la médiation documentaire et numérique, DGGB

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h 05.

La présidente résume certains travaux ou activités auxquels elle a participé dans les derniers mois, notamment :

- l'audit interne sur la gouvernance;
- une rencontre avec le conseil d'administration de la Fondation BAnQ;

- le comité de sélection pour le poste de directeur général des ressources humaines;
- de nombreux suivis avec M^e Anne Milot qui a accepté d'assurer l'intérim de la présidence, dont elle souligne le travail soutenu et l'excellente collaboration.

CAVIARDÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de Mme Jane Everett, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-12 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 25 mars 2021

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 25 mars 2021.

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-13 : D'ADOPTER le procès-verbal du 25 mars 2021, tel que proposé.

3.2 Séance extraordinaire du 5 mai 2021

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2021.

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-14 : D'ADOPTER le procès-verbal du 5 mai 2021, tel que proposé.

4. Présidence et direction générale

4.1 Rapport de la PDG par intérim

M^e Anne Milot remercie les membres du conseil de lui avoir fait confiance pour l'intérim de la présidence-direction générale. Elle présente aux membres son rapport qui aborde notamment les sujets suivants :

CAVIARDÉ

Elle termine en soulignant l'engagement et la résilience des équipes de BAnQ pendant toute la durée de la crise liée à la COVID.

5. Comité de vérification et des finances

5.1 Rapport du président du comité

M. Michel Hamelin fait rapport des rencontres du comité de vérification et des finances qui ont eu lieu le 11 juin 2021 et le 22 juin 2021.

CAVIARDÉ

5.2 Résultats d'audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2021

M. Hamelin informe les membres que les résultats d'audit de cette année ne comportent aucunes réserves.

CAVIARDÉ

5.3 États financiers au 31 mars 2021

M. Giroux se joint à la réunion afin de présenter les états financiers et le budget.

Il met en évidence les informations suivantes des états financiers :

CAVIARDÉ

CAVIARDÉ

Avant de procéder à l'approbation des états financiers, M. Hamelin souhaite souligner l'excellent travail de l'équipe de M. Giroux qui a su répondre rapidement aux nouvelles exigences comptables du gouvernement.

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M^e Anne Milot, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2021-15 : DE FÉLICITER l'équipe de la direction des finances de BAnQ pour le travail accompli dans la préparation des états financiers 2020-2021.

Suivant la présentation des états financiers par M. Giroux, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver les états financiers de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit faire l'examen des états financiers et effectuer une recommandation au conseil d'administration de BAnQ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances de BAnQ;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel de Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2021-16 : D'APPROUVER les états financiers au 31 mars 2021, tels que présentés.

5.4 Budget 2021-2022

M. Giroux présente le budget 2021-2022 dont les faits saillants sont les suivants :

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances de BAnQ;

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité:

RÉS : CA-2021-17 : D'ADOPTER le budget annuel 2021-2022 de BAnQ, tel que présenté.

M. Giroux quitte la réunion.

6. Comité des usagers

6.1 Rapport du président du comité

M. Michel De Césaré fait rapport aux membres de la séance du comité des usagers qui a eu lieu le 2 juin 2021.

CAVIARDÉ

7. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

7.1 Adoption des textes du rapport annuel 2020-2021

M^e Milot présente les textes du rapport annuel d'activités 2020-2021 qui, comme à chaque année, doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (la « Loi sur BAnQ ») qui prévoit que BAnQ doit produire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;
- ATTENDU** l'article 13 de la Loi sur BAnQ qui stipule que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver le rapport annuel d'activités de l'organisme;
- ATTENDU** l'article 27 de la Loi sur BAnQ qui indique que le rapport annuel d'activités de BAnQ est élaboré selon les exigences du MCC et les instructions du Secrétariat du Conseil du trésor;
- ATTENDU** la conformité du rapport annuel avec les articles 36 à 39 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, compte tenu des adaptations nécessaires;

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-18 : D'APPROUVER le Rapport annuel d'activités 2020-2021, tel que présenté.

7.2 Calendrier 2021-2022 des réunions du CA et de ses comités

Le calendrier 2021-2022 des réunions du conseil d'administration et de ses comités est soumis aux membres.

Suivant une question, M^e Milot indique que la réunion du 23 juin 2022 ne peut être devancée que d'un ou deux jours en raison des travaux liés aux états financiers impliquant le comité de vérification et des

finances, la direction des finances et le Vérificateur général du Québec. Il y a ainsi peu de marge de manœuvre pour que les documents financiers soient prêts pour une séance du CA tenue avant le 23 juin.

Les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU les articles 3.10 et 4.7 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoient qu'un projet de calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités soit établi une fois par année;

Sur proposition de Gaston Bellemare, dûment appuyée par Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2021-19 : D'APPROUVER le calendrier 2021-2022, avec une modification quant à la réunion du 23 juin 2022 qui sera devancée d'un ou deux jours.

7.3 Modifications à la Politique de gestion financière et contractuelle

M^e Milot explique aux membres que la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* doit être modifiée en raison de la création de la Direction générale des ressources humaines.

Suivant les explications de M^e Milot, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* (RES CA-2016-26) qui se trouve en annexe 3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* (RES CA-2016-10, modifiées par RES CA-2017-19);

ATTENDU la décision du conseil d'administration de doter BAnQ d'une Direction générale des ressources humaines (RES CA-2020-22) qui a eu pour effet de scinder la Direction générale des ressources humaines et de l'administration en deux, soit la Direction générale des ressources humaines et la Direction générale de l'administration et des finances;

ATTENDU la nécessité d'effectuer des modifications à la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* afin de préciser quel directeur général est visé par l'expression « directeur général des ressources humaines et de l'administration »;

Sur proposition de Michel De Césaré, dûment appuyée par Loubna Gahouti, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-20 : DE REMPLACER l'expression « directeur général des ressources humaines et de l'administration » par « directeur général de l'administration et des finances » dans les articles 1, 2, 3 et 6 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* ;

et

DE REMPLACER l'article 9.3 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* par les articles 9.3.1 et 9.3.2 qui sont reproduits en Annexe 2 du projet de résolution présenté aux membres.

8. Direction générale des Archives nationales

Mmes Hélène Laverdure et Valérie d'Amour se joignent à la réunion afin de présenter les points 8.1 et 8.2.

8.1 Programme d'agrément 2022-2024

Mme D'Amour détaille les faits saillants du programme d'agrément pour la période 2022-2024 :

CAVIARDÉ

8.2 Soutien aux archives privées 2022-2024

Mme D'Amour explicite la note relative au programme Soutien aux archives privées 2022-2024 qui a été remise aux membres. Suivant une question, elle précise que la modification proposée vise à répondre aux besoins et aux attentes des SAPA.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1), le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* (chapitre A-21.1, r.1) et la *Politique de soutien aux archives privées* (RÉS CA-2008-13);

ATTENDU la responsabilité de BAnQ de gérer le programme Soutien aux archives privées;

ATTENDU l'enveloppe budgétaire de 1 120 000 \$ pour ce programme biennal;

ATTENDU la modification proposée de la répartition de l'enveloppe qui tient compte de la précarité financière des SAPA en temps de pandémie de COVID-19;

ATTENDU l'analyse et les recommandations du comité interne sur l'agrément;

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-21 : **D'APPROUVER l'augmentation du montant de base dédié aux SAPA de 15 000 \$ à 17 500 \$ pour le biennal 2022-2024 du programme Soutien aux archives privées.**

Mmes Hélène Laverdure et Valérie d'Amour quittent la réunion.

9. Direction générale de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois, M. Sébastien Nadeau et Mme Maryse Trudeau se joignent à la réunion.

9.1 Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques de BAnQ par les usagers

M. Martin Dubois présente les faits saillants du nouveau *Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques par les usagers*, en soulignant notamment une clarification des rôles et responsabilités des employés et des usagers et l'ajout d'un champ d'application portant sur le réseau Internet public et les équipements informatiques de BAnQ mis à la disposition des usagers.

Suivant cette présentation, les membres conviennent de ce suit :

ATTENDU la *Directive encadrant le corpus réglementaire* (D-1);

ATTENDU l'adoption, le 7 juillet 2010, de la *Politique d'utilisation d'Internet et des postes informatiques par les usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

ATTENDU la nécessité d'actualiser le contenu de la politique en la remplaçant par le *Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques de BAnQ par les usagers*;

ATTENDU la recommandation du comité des usagers (CU-2021-06);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Jane Everett, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-22 : **D'ABROGER** la *Politique d'utilisation d'Internet et des postes informatiques par les usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

et

D'ADOPTER le *Règlement encadrant l'utilisation d'Internet et des équipements informatiques de BAnQ par les usagers*, tel que présenté.

Mme Maryse Trudeau quitte la réunion.

9.2 Projet Carrefour d'innovation et de création

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** les travaux de réflexion et de planification effectués dans le cadre du projet BAnQ Saint-Sulpice portant sur l'organisation des espaces, sur les équipements technologiques et de fabrication requis ainsi que sur la programmation à offrir tant à la clientèle adolescente qu'au grand public;
- ATTENDU** la pertinence actuelle et soutenue de ces travaux au regard des besoins de la clientèle;
- ATTENDU** l'annulation du projet BAnQ Saint-Sulpice par le ministère de la Culture et des Communications;
- ATTENDU** la volonté de BAnQ de transposer à la Grande Bibliothèque ce qui avait été planifié et conçu pour être réalisé à l'intérieur de la Bibliothèque Saint-Sulpice;
- ATTENDU** la possibilité de développer une programmation éducative en concertation avec le milieu de l'enseignement et la direction des services éducatifs, via un processus de conception participative, visant ainsi à assurer une forte cohésion entre les besoins du milieu, le cursus du ministère de l'Éducation, le milieu de la bibliothéconomie et celui des Fab Lab et médialabs;
- ATTENDU** la présence du Square Banque Nationale à la Grande Bibliothèque depuis novembre 2016 et le succès encouru depuis;
- ATTENDU** l'intérêt de la Fondation de BAnQ pour la nouvelle proposition d'un projet de Carrefour d'innovation et de création;

Sur proposition de M. Richard Dumont, dûment appuyée par Mme Elsa Marsot, il est résolu à l'unanimité :

- RÉS CA-2021-23 :** **D'APPROUVER le projet de Carrefour d'innovation et de création au sein de la Grande Bibliothèque;**
- D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration de BAnQ à informer le conseil d'administration de la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de l'approbation du projet par le conseil;**
- et**

D'AUTORISER Bibliothèque et Archives nationales du Québec à poursuivre la planification du projet et les discussions avec la Fondation de BAnQ pour son soutien.

9.3 Plan d'action relatif aux services adaptés 2021-2022

M. Sébastien Nadeau présente aux membres le Plan d'action relatif aux services adaptés 2021-2022, qui doit être adopté annuellement par le conseil d'administration.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 61.1. de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute afin de réduire ces obstacles;

ATTENDU la révision du plan d'action 2021-2022 par le comité consultatif sur les services adaptés, soit un sous-comité du comité des usagers, le 21 avril 2021, tel que le prévoit l'article 5.19 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ*;

ATTENDU la recommandation du comité des usagers d'adopter ce plan d'action (CU-2021-07);

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-24 : D'ADOPTER le Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2021-2022, tel que présenté;

et

D'AUTORISER BAnQ à transmettre le plan d'action adopté à l'Office des personnes handicapées du Québec.

M. Dubois et M. Nadeau quittent la réunion.

10. Direction générale des ressources informationnelles

10.1 Appel d'offres public pour l'acquisition de services professionnels

M. Pierre Marineau et M. Jean-François Gauvin se joignent à la réunion.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la nécessité d'acquérir des services professionnels spécialisés en matière de ressources informationnelles pour appuyer l'expertise interne et la surcharge ponctuelle dans le cas de certains profils de ressources;
- ATTENDU** la disponibilité des enveloppes budgétaires (selon la nature des projets) au niveau du maintien d'actifs, du Plan québécois des infrastructures pour le secteur des ressources informationnelles (PQI-RI), du Plan culturel numérique du Québec et du budget de fonctionnement;
- ATTENDU** le respect du cadre normatif pour l'octroi des contrats publics en matière de technologies de l'information, notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et le *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (chapitre C-65, r.5.1);
- ATTENDU** le respect du cadre normatif pour la gestion des ressources informationnelles, notamment la *Loi sur la gouvernance et la gestion informationnelle des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03) et les *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles*;
- ATTENDU** la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* (RÉS CA 2016-26) qui prévoit que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus d'un million de dollars;
- ATTENDU** l'estimation du montant total du contrat qui est de 4 604 600 \$;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-25 : D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels spécialisés en matière de ressources informationnelles;

et

D'AUTORISER le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver, conjointement, l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 4 604 600 \$.

10.2 Appel d'offres public portail Web BAnQ

M. Gauvin explique que BAnQ doit réaliser la refonte complète de son site Web afin d'offrir à ses usagers un environnement numérique cohérent et convivial.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la nécessité d'octroyer un ou des contrats pour l'obtention de services professionnels pour la refonte du site Web et son hébergement en infonuagique adapté au produit Web développé;
- ATTENDU** la disponibilité des enveloppes budgétaires (selon la nature des projets) au niveau du maintien d'actifs, du Plan québécois des infrastructures pour le secteur des ressources informationnelles (PQI-RI), du Plan culturel numérique du Québec et du budget de fonctionnement;
- ATTENDU** le respect du cadre normatif pour l'octroi des contrats publics en matière de technologies de l'information, notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) et le *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (chapitre C-65, r.5.1);
- ATTENDU** le respect du cadre normatif pour la gestion des ressources informationnelles, notamment la *Loi sur la gouvernance et la gestion informationnelle des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03) et les *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles*;
- ATTENDU** la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* (RÉS CA 2016-26) qui prévoit que l'autorisation du conseil d'administration est requise pour tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus d'un million de dollars;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Richard Dumont, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-26 : **D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour la refonte du site Web et son hébergement en infonuagique;**

et

D'AUTORISER le président-directeur général et le directeur général des ressources informationnelles de BAnQ à approuver, conjointement, l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres public, pour un montant total ne devant pas être supérieur à 1 132 750 \$, sous réserve de l'obtention de toute autorisation du Conseil du trésor requise en vertu des *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles*.

M. Marineau, M. Gauvin et M^e William Kronström Richard quittent la réunion.

11. Comité des ressources humaines – processus de sélection PDG

11.1 Recommandations pour le poste de PDG

CAVIARDÉ

12. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

13. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Mme Isabelle Dubois
Présidente

M^e William Kronström Richard
Secrétaire de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA 79^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE LE 15 SEPTEMBRE 2021

Ont participé :

Mme Isabelle Dubois, présidente de la séance
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

M. Michel De Césaré
Mme Jane Everett
M. André Gareau
Mme Dominique Gazo
Mme Loubna Ghaoui
M. Michel Hamelin
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
Mme Kadiatou Sow
Mme Joëlle Thivierge

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot

1. Régime d'emprunts par BAnQ du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022

Un seul point à l'ordre du jour, soit l'institution d'un régime d'emprunts par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, valide du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 119 996 401 \$

ATTENDU QU' en vertu du paragraphe 2° de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà d'un montant déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE conformément au décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de

financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications, dont le détail des projets est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU' il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande à la ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

ATTENDU QU' il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit en vigueur, conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

RÉS CA-2021-28 :

1. **QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications, dont le détail des projets est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;**

2. **QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :**
 - a) **du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;**
 - b) **de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;**
3. **QUE les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :**
 - a) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts est établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;**
 - b) **les modalités et conditions des emprunts sont établies à la convention de marge de crédit en vigueur ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;**
 - c) **pour chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, une confirmation de transaction est transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - d) **chacun des emprunts à long terme est constaté par l'émission d'un billet souscrit par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
 - e) **Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications;**
4. **QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;**
5. **QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**



6. **QUE la présidente-directrice générale, la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, le directeur général de l'administration et des finances ou la directrice des ressources financières pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;**
7. **QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts par marge de crédit ou à long terme;**
8. **QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 17 septembre 2021

M^e Anne Milot, secrétaire générale



Annexe

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CAVIARDÉ



**PROCÈS-VERBAL DE LA 80^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 21 OCTOBRE 2021, À 13 H 00,
PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Ginette Gaulin, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré
Mme Chantal Brodeur
M. Michel De Césaré
Mme Isabelle Dubois
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Sandy Hervieux
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : M. Costin Andreescu, directeur de la gestion des immeubles et de la sécurité
Mme Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Mme Mélanie Dumas, directrice de la Collection universelle, DGGB
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
M^e William Kronström Richard, Secrétariat général et direction des affaires juridiques

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-29 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 23 juin 2021

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 23 juin 2021.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-30 : D'ADOPTER le procès-verbal du 23 juin 2021, tel que proposé.

3.2 Séance du 15 septembre 2021 (par courriel)

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 15 septembre 2021.

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-31 : D'ADOPTER le procès-verbal du 15 septembre 2021, tel que proposé.

4. Présidente du conseil d'administration

4.1 Mot de la présidente

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs, notamment à Mme Nadine Le Gal, qui a été nommée le 20 octobre dernier et qui se joindra aux membres lors de la prochaine séance du CA. Elle tient également à remercier Mme Isabelle Dubois pour son travail à la présidence du conseil.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil, elle souligne l'importance de respecter les principes suivants:

- les membres doivent prendre connaissance du code d'éthique et s'y conformer;
- les discussions doivent être ouvertes et respectueuses;
- les délibérations du conseil et de ses comités sont confidentielles;
- les décisions du conseil doivent être éclairées.

Elle indique qu'elle aimerait que les rencontres puissent être tenues en présentiel, dans les immeubles de BANQ, lorsque les règles sanitaires le permettront. Elle invite d'ailleurs les membres à visiter les beaux bâtiments de BANQ.

La présidente fait état des différentes activités menées depuis sa nomination :

5. Direction générale de la Bibliothèque nationale

5.1 Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques

Mme Maureen Clapperton se joint à la rencontre et présente la Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques; révision réalisée conjointement avec la Direction générale des Archives nationales (DGAN).

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de BAnQ, le 12 décembre 2013, de la Politique de conservation des collections patrimoniales;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'actualisation de cette politique et d'en changer le titre;

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-32 : D'ADOPTER la Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques, telle que présentée, qui remplace la Politique de conservation des collections patrimoniales.

Mme Clapperton quitte la séance.

6. Présidente-directrice générale

6.1 Rapport de la PDG

D'entrée de jeu, Mme Marie Grégoire désire remercier tant les anciens que les nouveaux membres d'avoir accepté de siéger au conseil d'administration de BAnQ. Leur engagement est précieux pour l'institution.

Le 17 novembre, la PDG terminera ses premiers 100 jours à la barre de BAnQ; une institution qu'elle juge pertinente dans une société apprenante. En voici quelques faits saillants :

CAVIARDÉ

Mme Grégoire tient à souligner sa tournée de toutes les directions de BAnQ. Malgré la fatigue ressentie par les équipes à la suite de la pandémie de COVID19 et les stigmates laissés par les dernières compressions, elle a été à même de constater la volonté et la passion du personnel de BAnQ à faire avancer l'institution.

En terminant, les membres du Conseil tiennent à féliciter Mme Grégoire pour sa nomination et expriment leur satisfaction quant à ses 100 premiers jours à titre de présidente-directrice générale de BAnQ.

7. Comité de vérification et des finances – séance du 1^{er} octobre 2021

7.1 Rapport du président du comité

M. Michel Hamelin, président du comité de vérification et des finances (CVF), rappelle que le CVF est le chien de garde de l'institution en matière financière, de vérification interne et de gestion des risques. Le CVF se rencontre généralement deux semaines avant la tenue de la séance du conseil. Deux fois par an, le comité accueille également les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la vérification des états financiers de BAnQ.

M. Hamelin informe le conseil des travaux de la dernière séance du comité :

- analyse du dernier rapport financier présenté par la direction générale de l'administration et des finances (DGAF) et suivi du maintien d'actifs;
- analyse de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et des appels d'offres en cours;
- examen des prévisions budgétaires pluriannuelles présentées plus en détails par M. Giroux.

Il informe les membres qu'en regard de la période 7 du cycle financier, tout est conforme aux prévisions et rien n'est à signaler. Quant au volet de la vérification interne, le plan de vérification suit son cours comme prévu. Suivant une demande de la présidente, M. Hamelin précise que le CVF effectue une reddition de compte annuelle au CA en matière de gestion des risques, à la séance de décembre. Cette reddition de compte est prévue à la prochaine séance du conseil.

7.2 Approbation des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF)

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

Il présente aux membres les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) de BAnQ, qui constitue les prévisions budgétaires pour les cinq (5) prochaines années. Il explique qu'elles doivent désormais être approuvées par le conseil d'administration suivant une exigence récente du SCT. Compte tenu de la nature financière des informations, le CVF a révisé les prévisions et a recommandé leur adoption par le conseil d'administration.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU le nouvel article 45.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) qui prévoit que le conseil d'administration de tout organisme autre que budgétaire (OAQB) doit adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU l'obligation d'approuver les COF avant le dépôt du budget 2022-2023 des OAQB à l'Assemblée nationale;

ATTENDU l'approbation des COF par la présidente-directrice générale, leur saisie dans le Système d'information budgétaire et d'aide à la décision (SINBAD) le 18 août 2021, et leur approbation par le ministère de la Culture et des Communications le 3 septembre 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances;

Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par Mme Sandy Hervieux, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-33 : D'ADOPTER les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) telles que déposées.

M. Giroux quitte la réunion.

8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

8.1 Prolongation du plan stratégique 2019-2022

M^e Milot indique que la prolongation d'une année du plan stratégique de BAnQ résulte d'une demande expresse du gouvernement afin d'arrimer ce dernier avec celui du MCC. Elle présente les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs pour la période 2022-2023, et les ajustements apportés pour la période 2021-2022.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* prévoyant l'adoption du plan stratégique le conseil d'administration de BAnQ;
- ATTENDU** l'article 25 de la Loi précisant également que le plan stratégique est soumis pour approbation au gouvernement et est établi suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le ministre;
- ATTENDU** le Plan stratégique 2019-2022 élaboré dans le respect des lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- ATTENDU** le Plan stratégique complet adopté par le conseil d'administration le 28 mars 2019 (RÉS CA-2019-04);
- ATTENDU** le Plan stratégique 2019-2022 final adopté par le conseil d'administration le 24 octobre 2019 (RÉS CA-2019-23);
- ATTENDU** l'approbation du gouvernement, le 10 février 2021 (décret 106-2021) de la mise à jour du Plan en réponse aux nouvelles [Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale](#) (entrées en vigueur le 25 juin 2019) et tenant compte du nouveau contexte lié à la pandémie de COVID-19;
- ATTENDU** la demande du ministère de la Culture et des Communications à BAnQ de prolonger son Plan stratégique 2019-2022 jusqu'au 31 mars 2023 et son autorisation de réviser ses objectifs, indicateurs et cibles, si opportun;

La présidente invite seulement les anciens membres du Conseil à voter sur la résolution.

Sur proposition de M. Michel de Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu :

RÉS CA-2021-34 : D'ADOPTER le Plan stratégique prolongé jusqu'au 31 mars 2023, tel que présenté, et d'autoriser BAnQ à le soumettre au ministère de la Culture et des Communications, en vue de son approbation.

8.2 Dépôt du rapport annuel

M^e Milot dépose au conseil la version finale du Rapport annuel 2020-2021, qui est désormais disponible sur le site Web de BAnQ. Le contenu du rapport a été approuvé par les membres du CA lors de la réunion du 23 juin 2021.

8.3 Formation des comités du conseil d'administration

M^e Milot explique que les nombreux changements récents au conseil d'administration ont rendu nécessaire la révision de la composition des comités statutaires du conseil. Elle présente les propositions pour chacun des comités à la suite des discussions menées par la présidente auprès des membres indépendants du Conseil.

La présidente remercie les membres, en particulier ceux qui ont accepté d'assurer la présidence des comités. Le secrétariat général communiquera dans les prochains jours avec les membres des comités afin de fixer les dates des rencontres.

Les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** plusieurs départs et arrivées d'administrateurs au conseil d'administration;
- ATTENDU** la nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration;
- ATTENDU** l'article 3.4 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ (les « Règles ») qui prévoit que le conseil d'administration doit constituer les comités statutaires;
- ATTENDU** l'article 3.9 des Règles qui précise que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur proposition de la présidente du conseil;
- ATTENDU** l'article 4.1 des Règles qui indique que les membres d'un comité statutaire sont nommés par le conseil pour une durée déterminée, généralement lors de la première séance de l'année financière ou lors de toute vacance;
- ATTENDU** les articles 5.1, 5.2 et 5.7 des Règles qui prévoient que seuls les membres indépendants du conseil peuvent être nommés sur les comités;
- ATTENDU** l'article 5.9 des Règles qui précise que le comité des usagers se compose de sept membres dont un (1) administrateur, cinq (5) membres externes au conseil dont le membre usager de BAnQ, et un (1) membre du personnel de BAnQ;
- ATTENDU** les propositions de la présidente du conseil pour la nomination des membres des comités du conseil d'administration;

Sur proposition de Mme Elsa Marsot, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-35 : DE PROCÉDER aux nominations des membres du conseil aux différents comités statutaires du conseil d'administration de BAnQ, pour un mandat se terminant en juin 2023 :

1) Comité de gouvernance et d'éthique

Gaston Bellemare, président
Chantal Brodeur
Nadine Le Gal

2) Comité de vérification et des finances

Michel Hamelin, président
Nadine Le Gal
Gaston Bellemare

3) Comité des ressources humaines

Theresa Rowat, présidente
Chantal Brodeur
Linda Beaupré

et

DE NOMMER Theresa Rowat à titre de membre administratrice du comité des usagers pour un mandat se terminant en juin 2023.

8.4 Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente

Pour faire suite à la proposition de la présidente lors de la rencontre d'accueil des membres du CA, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU les départs et arrivées de plusieurs membres du conseil d'administration;

ATTENDU la nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 3.6 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ (les « Règles ») qui prévoit que le conseil désigne l'un des présidents des comités statutaires pour remplacer la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU l'article 3.6 des Règles qui indique que la personne désignée pour remplacer la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement agit à titre de vice-président du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 6.3 des Règles qui précise que le vice-président du conseil est désigné par résolution du conseil;

ATTENDU la proposition de la présidente du conseil;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-36 : DE NOMMER Gaston Bellemare vice-président du conseil d'administration, pour un mandat se terminant en juin 2023.

8.5 Abrogation de la politique de gestion des ressources humaines

M^e Milot explique qu'en vertu de l'adoption par le conseil d'administration du *Cadre de référence et plan d'action RH 2020-2022*, lors de sa réunion tenue le 10 décembre 2020, la *Politique de gestion des ressources humaines de BAnQ* est désormais obsolète et doit être abrogée.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption de la *Directive encadrant le corpus règlementaire* (D-1);

ATTENDU l'adoption du *Cadre de référence et plan d'action RH 2020-2022* (résolution CA-2020-29) qui rend superflue la *Politique de gestion des ressources humaines de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-37 : D'ABROGER la *Politique de gestion des ressources humaines de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

9. Direction générale de la Grande Bibliothèque

9.1 Politique de traitement documentaire de la Collection universelle

M. Martin Dubois et Mme Mélanie Dumas se joignent à la réunion.

Ils présentent les faits saillants de la nouvelle Politique de traitement documentaire de la collection universelle en résumant les objectifs poursuivis et les modifications apportées.

CAVIARDÉ

Les membres félicitent M. Dubois et Mme Dumas pour le travail qui a été accompli.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption de la Politique de traitement documentaire de la Collection universelle par le conseil d'administration le 22 septembre 2016 (RÉS. CA-2016-31);

ATTENDU la nécessité de mettre à jour cette politique et de la rendre conforme à la Directive encadrant le corpus règlementaire (D-1);

Sur proposition de Mme Sandy Hervieux, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-38 : D'ABROGER la Politique de traitement documentaire de la Collection universelle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptée le 22 septembre 2016 (RÉS. CA-2016-31);

et

D'ADOPTER la Politique de traitement documentaire de la Collection universelle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, telle que déposée.

9.2 Rapport d'activités 2020-2021 du comité de coordination BAnQ et Ville de Montréal

CAVIARDÉ

Mme Dumas et M. Dubois quittent la réunion.

10. Direction générale de l'administration et des finances

10.1 Appel d'offres public pour les assurances de BAnQ

M. Martin Giroux et M. Costin Andreescu se joignent à la réunion.

M. Giroux informe le CA que BAnQ doit procéder à un appel d'offres public afin de renouveler son portefeuille d'assurances.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la volonté de BAnQ de procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le renouvellement des assurances pour une durée d'un (1) an, avec quatre (4) renouvellements possibles d'un (1) an chacun à la discrétion de BAnQ, pour une durée totale de cinq (5) ans, débutant le 21 décembre 2021;
- ATTENDU** l'estimation du coût du contrat d'un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$) pour la durée totale de cinq (5) ans;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes dans le fonds 01;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par le conseil d'administration;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-39 : **D'AUTORISER, suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour le renouvellement des assurances de BAnQ au soumissionnaire conforme avec le prix ajusté le plus bas, pour la somme maximale de 1 300 000 \$;**

et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ.

10.2 Appel d'offres pour la réparation et réfection de l'enveloppe extérieure de la Bibliothèque nationale

M. Andreescu explique que l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Bibliothèque nationale nécessite une réparation et une réfection,

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la production d'un Bilan de santé en 2018 qui a relevé que l'enveloppe extérieure du bâtiment doit être réparée;

ATTENDU l'estimation d'un million trois cent un mille quatre cent deux dollars (1 301 402 \$), incluant les taxes, qui a été effectuée par un consultant en étanchéité;

ATTENDU la disponibilité des fonds dans le budget du maintien d'actif (F04);

ATTENDU l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par le conseil d'administration;

Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-40 : **D'AUTORISER, suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction à l'édifice de la Bibliothèque nationale au plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme maximale d'un million trois cent cinquante mille dollars (1 350 000 \$);**

et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances de BAnQ à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ.

10.3 Appel d'offres public pour travaux à la Bibliothèque Saint-Sulpice

M. Andreescu explique que l'appel d'offres vise l'obtention de services spécialisés en construction pour l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU le « Rapport de l'état de l'immeuble » produit en mars 2021 qui a relevé que certains éléments du bâtiment doivent être réparés afin d'assurer la consolidation et la stabilisation du bâtiment en attendant une nouvelle vocation;

ATTENDU l'estimation des coûts des travaux d'un million quatre cent cinq mille sept cents dollars (1 405 700 \$), plus toute taxe applicable, produite dans le cadre du « Rapport de l'état de l'immeuble »;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière d'un million quatre cent cinq mille sept cents dollars (1 405 700 \$) par la ministre de la Culture et des Communications;

ATTENDU l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par le conseil d'administration;

Sur proposition de Mme Elsa Marsot, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-41 : **D'AUTORISER, suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction à l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice au plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme maximale d'un million quatre cent cinq mille sept cents dollars (1 405 700 \$);**

et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances de BAnQ à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ.

11. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

12. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 18.

Mme Ginette Gaulin
Présidente

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 81^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021, À 13 H 00,
PAR VISIOCONFÉRENCE**

Sont présent(e)s : Mme Ginette Gaulin, présidente
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré
Mme Maryse Bouchard
Mme Chantal Brodeur
M. Michel De Césaré
Mme Isabelle Dubois
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Sandy Hervieux
Mme Nadine Le Gal
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
M. Bamba Sissoko

Est excusée : Mme Isabelle Dubois

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Maureen Clapperton, directrice générale de la Bibliothèque nationale
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Mme Hélène Fortier, directrice des Archives nationales à Montréal
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
Mme Magda Greiss, directrice de la vérification interne
M^e William Kronström Richard, Secrétariat général et direction des affaires juridiques
Mme Lisa Miniaci, directrice de la conservation et de la numérisation
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h 02.

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Nadine Le Gal et Mme Maryse Bouchard, qui en sont à leur première séance du conseil de BANQ. Ces dernières sont invitées à se présenter et résumer leur parcours professionnel.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-43 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 21 octobre 2021

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 21 octobre 2021.

CAVIARDÉ

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-44 : D'ADOPTER le procès-verbal du 21 octobre 2021, tel que modifié.

4. Présidente du conseil d'administration

4.1 Mot de la présidente

La présidente fait état des différentes activités menées depuis la dernière séance du conseil :

CAVIARDÉ

5. Présidente-directrice générale

5.1 Rapport de la PDG

Au terme de ses cent premiers jours de mandat, la PDG a récemment fait une allocution aux employés afin de faire le point sur les différents chantiers entrepris depuis son arrivée. Elle souligne la mobilisation interne visant à rehausser l'expérience BAnQ auprès des employés, des usagers et des partenaires, sous les thèmes de l'épanouissement, la bienveillance, l'ouverture et l'intelligence. Elle souligne également sa participation au Congrès des professionnels de l'information, regroupant plus de 400 professionnels, où elle fut invitée à faire l'allocution d'ouverture qui portait sur la transformation du Québec vers une société apprenante.

La PDG résume ensuite les autres faits saillants des derniers mois quant aux activités menées par le bureau de la présidence, mais aussi par chacune des directions de BAnQ.

CAVIARDÉ

6. Comité de vérification et des finances (CVF) – séance du 19 novembre 2021

6.1 Rapport du président

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

M. Michel Hamelin, président du CVF, présente le rapport du comité. Après avoir examiné en détail le suivi du budget et le rapport financier de la période 7, le comité est satisfait des documents et des explications qui ont été fournis par la direction générale de l'administration et des finances (DGAF).

Le comité a pris acte du maintien d'actifs, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et de la liste des appels d'offres en cours. Il n'y a rien à signaler. Quant à la tarification des services proposée, que M. Giroux présentera, elle a reçu l'aval du CVF.

Le comité a passé en revue le suivi du plan annuel de la vérification interne et a pris connaissance du rapport d'audit portant sur la gouvernance des projets. Quant à la gestion des risques, comme c'est le cas annuellement, elle fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Hamelin conclut en assurant que le CVF informera le CA de toute situation problématique concernant les finances ou la vérification interne de BAnQ.

6.2 Tableau de bord des risques stratégiques

Mme Magda Greiss se joint à la réunion.

Mme Greiss explique que son rôle est encadré par l'Institut des vérificateurs internes, et vise à fournir au conseil d'administration une assurance que les processus formels sont en place à BAnQ, qu'ils sont suivis et que les risques encourus sont contrôlés. De plus, à la demande du précédent PDG, elle joue un rôle de conseillère en matière de gestion des risques auprès des membres du conseil de direction.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU la Politique de gestion intégrée de risques de BAnQ (P-1) qui prévoit l'élaboration d'un tableau de bord des risques stratégiques permettant un suivi efficace et adéquat de la gestion intégrée des risques;

ATTENDU l'article 8.3 de ladite Politique qui requiert, sur recommandation du comité de vérification et des finances, l'approbation par le conseil d'administration du tableau de bord des risques stratégiques, incluant les seuils de tolérance pour chacun des risques;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances (RÉS CVF-2021-17);

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-45 : D'APPROUVER le tableau de bord des risques stratégiques 2021, tel que présenté.

Mme Greiss et M. Giroux quittent la séance.

7. Comité des usagers – séance du 23 novembre 2021

7.1 Rapport du président du comité

M. Michel De Césaré, président du Comité des usagers, présente le rapport du comité. Il résume l'historique de ce comité, sa composition et son mandat. Il mentionne également l'existence du comité consultatif sur les services adaptés et le conseil des aînés, qui viennent compléter les travaux liés aux usagers et leurs différents besoins selon la clientèle concernée.

M. De Césaré résume la séance du comité tenu le 23 novembre dernier. Lors de cette séance, les membres ont eu le plaisir d'accueillir la nouvelle PDG qui leur a fait part de sa vision quant aux services aux usagers de BAnQ. Ces rencontres avec la haute direction de l'institution sont toujours très appréciées par les membres du comité.

CAVIARDÉ

8. Comité des ressources humaines – séance du 25 novembre 2021

8.1 Rapport de la présidente du comité

Mme Theresa Rowat, présidente du comité RH, présente le rapport du comité. Après avoir rappelé la composition du comité, elle informe le CA que le comité s'est réuni une première fois le 2 novembre, lors d'une séance extraordinaire, à laquelle était présente la présidente du CA, la PDG de même que l'ancien président du comité, M. Gaston Bellemare.

CAVIARDÉ

9. Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) – séance du 30 novembre 2021

9.1 Rapport du président du comité

M. Gaston Bellemare, président du CGE, présente le rapport du comité. En se référant à l'ordre du jour, il résume la séance et présente le plan de travail prévu pour la prochaine année.

10. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

10.1 Création du « Comité sur la transformation numérique » et nomination des membres du comité

Mme Anne Milot rappelle que, dans les dernières années, l'idée de mettre en place un comité relevant du conseil ayant pour mandat de suivre les projets technologiques et numériques était envisagée. L'importance du virage technologique vécu par l'institution militait pour une telle innovation. Avec le renouvellement récent des membres du conseil, le temps a été jugé opportun pour aller de l'avant avec ce nouveau comité.

Mme Milot présente la composition du comité de même que son mandat, soit :

1. d'analyser et de recommander au conseil les politiques et règlements touchant les ressources informationnelles et la transformation numérique;
2. d'approuver la stratégie de transformation numérique et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration;
3. d'approuver le plan de mise en œuvre de cette stratégie et d'en suivre la progression;
4. de réviser tout projet majeur lié aux ressources informationnelles ou à la transformation numérique; notamment tout projet qualifié de plus de 1 M\$ nécessitant des autorisations du Secrétariat du Conseil du trésor, requises en vertu des *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles*;
5. de tenir compte des paramètres budgétaires de l'année en cours dans l'analyse de tout projet lié aux ressources informationnelles ou à la transformation numérique, que ledit projet soit en cours ou à venir;
6. et tout autre mandat déterminé par le conseil.

Les dossiers étudiés seront présentés principalement par la Direction générale des ressources informationnelles (DGRI) et par la Direction de l'expérience BAnQ qui seront présentes lors de chaque séance du comité.

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'article 3.7 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ qui prévoit que le conseil peut constituer des comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de BAnQ;

ATTENDU la première orientation du Plan stratégique de BAnQ 2019-2023, soit « Réussir la transformation numérique »;

ATTENDU la Stratégie numérique 2021-2028 (RÉS CA-2020-30);

ATTENDU la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023;

ATTENDU les recommandations de la présidente du conseil et de la présidente-directrice générale de BAnQ;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-46 : **DE CRÉER le comité sur la transformation numérique, selon la composition et le mandat présentés:**

et

DE NOMMER, pour un mandat se terminant en juin 2023 les personnes suivantes:

- **M. Bamba Sissoko, président**
- **Mme Linda Beaupré**
- **Mme Sandy Hervieux**

10.2 Plan stratégique 2019-2023 – Rapport d'étapes

Mme Anne Milot présente le sommaire des résultats de l'avancement du plan stratégique au 30 septembre 2021. Pour chaque objectif, elle résume les projets du plan d'action et les faits saillants des derniers trimestres. Elle termine en présentant l'outil de suivi du plan qui est présentement en révision afin d'ajouter l'année supplémentaire. Les membres devraient pouvoir y avoir accès sous peu, comme pour l'ensemble des employés de BAnQ, afin de pouvoir suivre en temps réel l'avancement du plan.

11. Direction générale des Archives nationales

Mme Hélène Laverdure et Mme Hélène Fortier se joignent à la réunion.

11.1 Politique d'acquisition des archives privées

Mme Laverdure informe les membres que près de 250 offres d'archives sont soumises à BAnQ chaque année par des donateurs privés. Considérant cette somme de documents et le travail que ceci représente pour l'équipe, la révision de la Politique, qui datait de 2006, était vraiment devenue nécessaire.

Mme Fortier explique que la politique révisée prévoit notamment la constitution d'un comité consultatif sur les archives privées et établit les principes et orientations devant guider les travaux de ce comité. Ce dernier sera composé de neuf personnes, dont cinq membres externes. De plus, la Politique a permis de revoir la stratégie d'acquisition de BAnQ.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de BAnQ, le 13 décembre 2006, de la Politique d'acquisition des archives privées de BAnQ;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'actualisation de cette politique et de la rendre conforme à la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-47 : D'ADOPTER la Politique d'acquisition des archives privées, telle que présentée, qui remplace l'ancienne Politique d'acquisition des archives privées de BAnQ.

Mme Laverdure et Mme Fortier quittent la séance.

12. Direction générale de la Bibliothèque nationale

Mme Maureen Clapperton et Mme Lisa Miniaci se joignent à la réunion.

12.1 Politique de préservation numérique des documents patrimoniaux

Mme Clapperton fait état du contexte entourant la préparation de cette nouvelle politique, notamment l'adoption imminente par le Gouvernement d'un amendement au *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films* afin d'y prévoir le dépôt légal numérique.

Mme Miniaci explique que cette politique, qui est le fruit de la collaboration de plusieurs directions de BAnQ, vise assurer un accès pérenne aux documents patrimoniaux numériques, à énoncer les principes et les stratégies régissant la préservation de ces documents et à compléter la Politique en matière de sécurité de l'information par la mise en place de mesures de sécurité et de protection des fichiers spécifiques à la préservation numérique. Mme Miniaci résume les faits saillants de la politique et fait état des étapes qui suivront son adoption. Cette politique est le pendant numérique de la Politique de conservation des documents patrimoniaux analogiques, adoptée par le conseil à la séance d'octobre.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'importance pour BAnQ d'adopter et de tenir à jour des normes de préservation numérique des documents patrimoniaux permettant d'assurer la lisibilité, l'authenticité, l'intégrité et la sécurité des fichiers;

ATTENDU l'engagement de BAnQ à assurer la viabilité à long terme du patrimoine numérique québécois.

Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Elsa Marsot, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-48 : D'ADOPTER la Politique préservation numérique des documents patrimoniaux, telle que présentée.

Mme Clapperton et Mme Miniaci quittent la séance.

13. Direction générale de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois et M. Sébastien Nadeau se joignent à la réunion.

13.1 Code de conduite des usagers

D'entrée de jeu, M. Dubois explique que le Code a été revu en profondeur afin d'adopter une approche plus positive et ainsi initier une meilleure relation de collaboration avec les usagers. Il résume ensuite les autres objectifs recherchés par cette révision de même que les différentes étapes des travaux menés par le groupe de travail mis en place, composé de représentants des trois missions, de la Direction des communications et de la programmation et de la Direction de la gestion immobilière et de la sécurité. M. Dubois termine en résumant les ajouts et modifications apportées au Code.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'adoption, le 24 septembre 2009, du Code des responsabilités des usagers de BAnQ;

ATTENDU l'amendement de ce Code le 22 septembre 2016;

ATTENDU la révision actuelle du corpus réglementaire de BAnQ et la Directive encadrant le corpus réglementaire (D 1);

ATTENDU la nécessité d'actualiser le Code des responsabilités des usagers de BAnQ et d'en changer le titre;

ATTENDU la recommandation du comité des usagers (CU-2021-10);

Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par Mme Sandy Hervieux, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-49 : **D'ADOPTER le Code de conduite des usagers de BAnQ, tel que présenté, qui remplace le Code des responsabilités des usagers.**

13.2 Contrat de gré à gré avec Banque de titres de langue française

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU le souhait de conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif la Société de gestion de la BTLF inc. pour l'utilisation des services Memento et Memento Web par l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires inscrites au Service québécois du traitement documentaire (SQTD);

ATTENDU l'analyse de BAnQ qui démontre que la Société de gestion de la BTLF inc. est le seul fournisseur en mesure d'offrir les services requis par BAnQ dans le cadre du SQTD et qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU la valeur totale du contrat d'un million huit cent vingt-sept mille cent trente-cinq dollars (1 827 135 \$) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

ATTENDU l'article 6.2 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

ATTENDU la contribution financière du ministère de l'Éducation (MEQ) et du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'opération du SQTD par BAnQ;

ATTENDU le respect du cadre normatif applicable aux marchés publics;

Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité:

RÉS CA-2021-50 : D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de trois (3) ans, avec la Société de gestion de la BTLF inc., pour l'utilisation des services Memento et Memento Web, pour une somme maximale d'un million huit cent vingt-sept mille cent trente-cinq dollars (1 827 135 \$), sous réserve de la contribution financière du MEQ et du MCC;

et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ.

M. Martin Dubois et M. Sébastien Nadeau quittent la séance.

14. Direction générale de l'administration et des finances

M. Martin Giroux se joint à la séance.

14.1 Tarification des services de BAnQ

M. Martin Giroux rappelle que la *Loi sur l'administration financière* prévoit que tout tarif est indexé au 1^{er} janvier de chaque année à moins que le tarif ne soit fixé par l'organisme. Conséquemment, BAnQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification des services offerts.

BAnQ recommande, pour l'année 2022, de modifier les tarifs qui sont identifiés en rouge dans le document intitulé « Liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2022 ». Les modifications visent notamment les tarifs de location de salle qui sont indexés de 4% (2% pour les tarifs relatifs aux taux horaires), ainsi que les tarifs de stationnement qui sont révisés en fonction des prix du marché (compétiteurs proches).

Compte tenu de ce qui précède, les membres se prononcent sur ce qui suit :

ATTENDU l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) qui prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1^{er} janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

ATTENDU l'alinéa 1 de l'article 83.4 de cette même loi qui précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

ATTENDU la Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) qui prévoit que la tarification de BAnQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances (RÉS CVF-2021-16);

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par M. Michel de Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2021-51 : D'ADOPTER la liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2022, telle que présentée.

M. Giroux quitte la séance.

15. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté sous cette rubrique.

16. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 28.

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 82^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE PAR COURRIER
ÉLECTRONIQUE LE 2 FÉVRIER 2022**

Ont participé :

- Mme Ginette Gaulin, présidente
- M. Gaston Bellemare, vice-président
- Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale
- Mme Linda Beaupré
- Mme Maryse Bouchard
- Mme Chantal Brodeur
- M. Michel De Césaré
- Mme Isabelle Dubois
- Mme Dominique Gazo
- M. Michel Hamelin
- Mme Sandy Hervieux
- Mme Nadine Le Gal
- Mme Elsa Marsot
- Mme Theresa Rowat
- M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

1. Prévisions budgétaires pluriannuelles – Janvier 2022

Un seul point à l'ordre du jour, soit l'adoption des prévisions budgétaires pluriannuelles – janvier 2022.

ATTENDU le nouvel article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) qui prévoit que le conseil d'administration de tout organisme autre que budgétaire (OAQB) doit adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU l'approbation des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) par la présidente-directrice générale de BANQ, leurs saisis dans le Système d'information budgétaire et d'aide à la décision (SINBAD) le 21 janvier 2022, et leur approbation par le ministère de la Culture et des Communications le 28 janvier 2022;

ATTENDU l'obligation d'approuver les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) de BANQ avant le dépôt du budget 2022-2023 des OAQB à l'Assemblée nationale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification et des finances (RÉS CVF 2022-02);

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

RÉS CA-2022-01: D'ADOPTER les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) telles que déposées.

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA 83^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 24 MARS 2022, À 13 h, PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré
Mme Maryse Bouchard
Mme Chantal Brodeur
M. Michel De Césaré
Mme Isabelle Dubois
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Sandy Hervieux
Mme Nadine Le Gal
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Marie-Dominique Bélisle, directrice générale des ressources humaines
CAVIARDÉ
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
Mme Mélanie Dumas, directrice de la Collection de la Grande Bibliothèque
M. Étienne Frégault, chef de pratique en relations professionnelles
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
CAVIARDÉ
M^e William Kronström Richard, avocat
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public
Mme Mylène Racine, directrice des communications et de l'action culturelle par intérim

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

Le nouveau président du conseil d'administration salue les membres du Conseil et fait part de son enthousiasme à se joindre à cette magnifique institution qu'est BAnQ. Après s'être présenté

brièvement, il invite les membres à communiquer avec lui à tout moment lorsqu'ils ont des questions ou commentaires en lien avec le conseil d'administration de BAnQ.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-02 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 9 décembre 2021

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 9 décembre 2021. Ils s'entendent que l'article 8.1 soit ajusté afin qu'on précise, lorsqu'il est question de la « présidente », qu'il s'agit de la présidente du conseil d'administration ou de la présidente du comité des ressources humaines, afin d'éviter toute ambiguïté.

Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-03 : D'ADOPTER le procès-verbal du 9 décembre 2021, tel que modifié.

3.2 Séance du 2 février 2022

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 2 février 2022.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Isabelle Dubois, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-04 : D'ADOPTER le procès-verbal du 2 février 2022, tel que présenté.

4. Présidente-directrice générale

4.1 Rapport de la PDG

La PDG présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été versée aux documents du Conseil.

CAVIARDÉ

CAVIARDÉ

4.2 Positionnement organisationnel BAnQ 2022-2026

Mme Mylène Racine se joint à la réunion et présente avec la PDG le positionnement organisationnel BAnQ 2022-2026, notamment :

- la situation actuelle en chiffres;
- les publics cibles;
- le positionnement et les priorités de communication, internes et externes de BAnQ;
- la notion d'« Expérience BAnQ »;
- les messages clés.

CAVIARDÉ

5. Comité de vérification et des finances (CVF) – séance du 9 mars 2022

5.1 Rapport du président

M. Michel Hamelin, président du CVF, résume les travaux effectués par le comité à sa séance du 9 mars 2022. Il informe les membres qu'en regard de la période 10 du cycle financier, tout est conforme aux prévisions et rien n'est à signaler. Le comité est satisfait des documents et des explications qui ont été fournis par le VGQ, par la Direction générale de l'administration et des finances (DGAF), par la Direction de la vérification interne et par le Secrétariat général.

M. Frédéric Bouchard remercie le travail du CVF et de la DGAF.

6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

6.1 Nomination des membres externes du comité des usagers

M^e Milot explique que le mandat de trois des membres du comité des usagers s'est terminé le 25 février 2022. Le président du comité des usagers, M. Michel De Césaré a sondé l'intérêt de ces membres pour le renouvellement de leurs mandats. À son plus grand bonheur, tous ont accepté de siéger au comité pour une autre période de quatre ans.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 13.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui prévoit la mise en place d'un comité des usagers;
- ATTENDU** l'article 5.D des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ et son annexe II qui encadre la composition et la nomination des membres du comité des usagers;
- ATTENDU** l'envoi par courriel aux membres externes du comité des usagers, par le représentant des usagers et président du comité des usagers, d'un avis sondant leur intérêt pour le renouvellement de leur mandat;
- ATTENDU** l'intérêt manifesté par les membres externes de renouveler leur mandat respectif pour quatre (4) ans;
- ATTENDU** la recommandation du président du comité des usagers de procéder à ces renouvellements;

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu:

RÉS CA-2022-05 : DE RENOUVELER pour un mandat de quatre (4) ans, soit du 24 mars 2022 au 23 mars 2026, les membres externes nommés ci-dessous :

- **Mme Huguette Allard;**
- **M. Nicholas Cotton-Lizotte;**
- **Mme Anne Jarry.**

7. Direction générale de la Grande Bibliothèque

7.1 Règlement sur l'abonnement et sur l'emprunt

M. Martin Dubois et M. Sébastien Nadeau se joignent à la réunion et présentent et résument la révision du Règlement sur l'abonnement et sur l'emprunt à l'aide d'un document PowerPoint, préalablement versé dans les documents de la séance. Cette révision a pour principaux objectifs:

- d'actualiser les éléments qui étaient présents dans la Politique et le Règlement actuels;
- de simplifier les règles pour qu'elles soient plus claires et conviviales;
- d'ajouter des éléments manquants à la Politique et au Règlement.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'adoption, le 15 décembre 2011, de la Politique d'abonnement et de prêt;
- ATTENDU** l'adoption par le Bureau de direction, le 7 février 2012, du Règlement relatif à la Politique d'abonnement et de prêt;
- ATTENDU** la révision actuelle du corpus réglementaire de BAnQ et la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

ATTENDU la nécessité d'actualiser le contenu de la Politique d'abonnement et de prêt et celui du Règlement relatif à la Politique d'abonnement et de prêt, pour les remplacer par le Règlement sur l'abonnement et l'emprunt.

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu :

RÉS CA-2022-06 : D'ABROGER la Politique d'abonnement et de prêt;

et

D'ADOPTER le Règlement sur l'abonnement et l'emprunt (R-8), tel que présenté.

M. Sébastien Nadeau quitte la réunion.

7.2 Contrat de gré à gré pour l'approvisionnement en notices bibliographiques dans le cadre du STQD

CAVIARDÉ

Les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU le besoin de BAnQ de trouver un prestataire de services capable de fournir des notices bibliographiques complètes en langue française ainsi que d'autres éléments essentiels pour les bibliothèques afin d'assurer la cohérence et le bon repérage dans leur catalogue public, dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024,

ATTENDU les avis d'intérêt publiés par BAnQ en 2015 et 2018 afin d'identifier des organismes susceptibles d'être aptes à remplir ce mandat;

ATTENDU la publication d'un avis d'intention, en 2020, pour l'octroi d'un contrat de gré à gré avec SDM pour ledit mandat et l'absence de manifestation d'intérêt d'autres organismes;

ATTENDU la présence actuelle d'un seul fournisseur en mesure à la fois d'établir des notices bibliographiques complètes en langue française et de fournir les éléments exigés;

ATTENDU l'analyse démontrant qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public considérant l'absence de concurrence dans ce domaine;

ATTENDU la valeur totale du contrat de quatre millions cinq cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq dollars (4 546 425 \$) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

ATTENDU l'article 9 du *Règlement relatif aux règles de gestion financière de BAnQ* qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1M\$ doit être préalablement autorisé par le conseil d'administration;

ATTENDU la contribution financière du ministère de l'Éducation (MEQ) et du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU l'octroi du contrat conditionnel à l'obtention par BAnQ de l'aide financière du MEQ et du MCC pour le SQTD, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024;

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu :

RÉS CA-2022-07 : D'AUTORISER l'octroi du contrat, d'une durée de deux (2) ans, à Services documentaires multimédias inc. (SDM) pour l'établissement de notices bibliographiques complètes pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) pour une somme maximale de quatre millions cinq cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq dollars (4 546 425 \$), sous réserve de la contribution financière du MCC et MEQ pour les années 2022-2023 et 2023-2024,

et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale de BAnQ, Madame Marie Grégoire et le directeur général de la Grande Bibliothèque, Monsieur Martin Dubois, à signer le contrat de service au nom de BAnQ.

Mme Mélanie Dumas quitte la réunion.

7.3 Réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois présente la réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque.

CAVIARDÉ

7.4 Projet carrefour d'innovation et de création

CAVIARDÉ

CAVIARDÉ

M. Martin Dubois et M. Sébastien Nadeau quittent la séance.

8. Direction générale des ressources humaines

8.1 Avancement des négociations de conventions collectives

Mme Marie-Dominique Bélisle et M. Étienne Frégault se joignent à la séance.

Mme Bélisle et M. Frégault quittent la séance.

9. Fondation de BAnQ – Présentation des projets

se joignent à la réunion.

rappelle aux membres qu'un événement de la Fondation aura lieu le 6 juin prochain à la Grande Bibliothèque, en l'honneur de Mme Clémence Desrochers. L'organisation de l'événement va bon train et elle sera ravie d'y voir les membres du conseil.

quittent la réunion.

10. Comité sur la transformation numérique

M. Bamba Sissoko présente aux membres les travaux de la première séance du comité sur la transformation numérique. Le comité a rencontré M. Jean-François Gauvin, directeur de l'expérience et de la transformation numérique, et M. Pierre Marineau, directeur général des ressources informationnelles. Ces derniers ont résumé aux membres du Comité les travaux de leur direction respective, notamment quant au corpus réglementaire, en plus de présenter la stratégie numérique de BAnQ de même que les différents systèmes informatiques de BAnQ.

11. Affaires diverses

CAVIARDÉ

12. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 35.

M. Frédéric Bouchard
Président

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA 84^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE LE 13 MAI 2022

Ont participé : M. Frédéric Bouchard, président
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré
Mme Maryse Bouchard
Mme Chantal Brodeur
M. Michel De Césaré
Mme Isabelle Dubois
Mme Dominique Gazo
M. Michel Hamelin
Mme Sandy Hervieux
Mme Nadine Le Gal
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires
juridiques

1. Modification au régime d'emprunts par BAnQ du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2022

Un seul point à l'ordre du jour, soit la modification au régime d'emprunts de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2022, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 119 996 401 \$.

ATTENDU QUE le 17 septembre 2021, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté la résolution numéro CA-2021-28, instituant un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2022, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications, dont le détail des projets est joint en annexe à cette résolution, conformément aux caractéristiques et limites qui y sont établies;

ATTENDU QU' en vertu du décret numéro 1378-2021 du 27 octobre 2021, le gouvernement a autorisé Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer ce régime d'emprunts et a approuvé les caractéristiques et limites énoncées à la résolution précitée;

ATTENDU QU Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite modifier ce régime d'emprunts afin d'en établir la date d'échéance au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir l'autorisation requise du gouvernement pour modifier ce régime d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

RÉS CA-2022-08

- 1) QUE la résolution numéro CA-2021-28 du 17 septembre 2021, autorisant le régime d'emprunts précité, soit modifiée par le remplacement, partout où elle se trouve, de la date « 31 octobre 2022 » par la date « 31 mars 2023 »;**
- 2) QUE les dispositions de la résolution numéro CA-2021-28 du 17 septembre 2021 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes;**
- 3) QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser cette modification;**
- 4) QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement.**

M. Frédéric Bouchard
Président

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance



ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA 85^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 22 JUIN 2022, À 13 h, À LA
SALLE DU CONSEIL, 4^E ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président
M. Gaston Bellemare, vice-président
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré
Mme Maryse Bouchard
Mme Chantal Brodeur
M. Michel De Césaré
Mme Isabelle Dubois
M. Michel Hamelin
Mme Nadine Le Gal
Mme Elsa Marsot
Mme Theresa Rowat
M. Bamba Sissoko

Sont excusées : Mme Dominique Gazo
Mme Sandy Hervieux

Secrétaire de séance : M^e Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque
M. Jean-François Gauvin, directeur de l'expérience BANQ et de la transformation numérique
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances
Mme Amélie Houle, directrice des finances
M^e William Kronström Richard, avocat
M. Pierre Marineau, directeur général des ressources informationnelles
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public
Mme Mylène Racine, directrice des communications et de l'action culturelle par intérim

1. Ouverture de la séance

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

Le président du conseil d'administration salue les membres du conseil. « BANQ a le vent dans les voiles », tels ont été les mots du président pour inaugurer cette importante rencontre. Il félicite Gaston Bellemare pour sa récente nomination à titre de membre de l'Ordre des arts et des lettres du Québec et invite les membres à communiquer avec lui à tout moment lorsqu'ils ont des questions ou commentaires en lien avec le conseil d'administration de BANQ.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée. M. Michel De Césaré demande que soit ajouté, aux affaires diverses, l'étude sur les bibliothèques publiques.

Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-09 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1 Séance du 24 mars 2022

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 24 mars 2022.

Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-10 : D'ADOPTER le procès-verbal du 24 mars 2022, tel que présenté.

3.2 Séance du 13 mai 2022

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 13 mai 2022.

Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-11 : D'ADOPTER le procès-verbal du 13 mai 2022, tel que présenté.

4. Présidente-directrice générale

4.1 Rapport de la PDG

La PDG présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été versée aux documents du conseil.

. La PDG souligne également la tenue d'un événement sur la société apprenante et elle en profite pour remercier le président qui a eu la gentillesse d'y participer. Le succès et l'enthousiasme engendrés par cette activité laissent entrevoir une suite dans les prochaines années.

CAVIARDÉ

En terminant, la PDG invite Mme Mylène Racine à venir présenter aux membres une vidéo portant sur l'expérience BAnQ.

. Certains membres soulignent leur appréciation quant au contenu de la vidéo et expriment un grand sentiment de fierté au visionnement de cette dernière. Les membres félicitent unanimement Mme Racine et l'équipe des communications pour cette réalisation.

CAVIARDÉ

4.2 Incidents de sécurité informatique

CAVIARDÉ

5. Comité de vérification et des finances (CVF) – séance du 10 juin 2022

5.1 Rapport du président du comité

M. Michel Hamelin, président du CVF, résume la séance du 10 juin. Lors de cette rencontre, ce dernier a notamment examiné les états financiers et le budget 2022-2023 et pris connaissance du rapport des représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ).

5.2 Résultats d'audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2022

M. Hamelin informe les membres que les résultats d'audit de cette année ne comportent aucune réserve ni aucune anomalie. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour BAnQ. M. Hamelin tient à féliciter toute l'équipe des finances pour l'excellent travail réalisé.

5.3 États financiers au 31 mars 2022

M. Hamelin résume les états financiers de la dernière année.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver les états financiers de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit faire l'examen des états financiers et effectuer une recommandation au conseil d'administration de BAnQ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de l'administration et des finances;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances;

Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Maryse Bouchard, il est résolu à l'unanimité :

RÉS : CA-2022-12 : D'APPROUVER les états financiers au 31 mars 2022, tels que présentés.

5.4 Budget 2022-2023 – Décision

M. Martin Giroux se joint à la réunion et présente les faits saillants du budget 2022-2023 :

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

ATTENDU l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité de vérification et des finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de l'administration et des finances;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances;

Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-13 : D'ADOPTER le budget 2022-2023, tel que présenté.

M. Martin Giroux quitte la réunion.

5.5 Politique de vérification interne – Décision

M. Hamelin explique que la mise à jour la Politique de vérification interne permettra à la fonction de vérification interne d'effectuer son travail en conformité avec la Charte de vérification interne et avec les plus récentes normes d'audit interne. Elle sera également conforme aux règles encadrant le corpus réglementaire.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la révision du corpus réglementaire et la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

ATTENDU l'adoption de la Charte de vérification interne par le comité de vérification et des finances le 10 juin 2022;

ATTENDU l'adoption de la Politique de vérification interne le 27 février 2014 (RES CA-2013-47) et sa révision le 25 octobre 2018 (RES CA-2018-33);

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la politique afin de l'actualiser et de l'arrimer à la Charte de vérification interne et au nouveau corpus réglementaire de BAnQ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et des finances;

Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-14 : D'APPROUVER la révision de la Politique de vérification interne, telle que proposée.

6. Comité de transformation numérique (CTN)– séance du 18 mai 2022

6.1 Rapport du président du comité

M. Bamba Sissoko, président du CTN, résume les travaux effectués par le comité à sa séance du 18 mai 2022. Il souligne l'adoption par le comité de la Politique sur le partage et la valorisation des données institutionnelles

6.2 Politique sur le partage et la valorisation des données – Décision

M. Jean-François Gauvin se joint à la séance.

M. Gauvin présente le contexte et le mandat confié par l'ancien PDG, M. Jean-Louis Roy, qui a mené au présent projet de Politique sur le partage et la valorisation des données institutionnelles.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'importance de partager et de valoriser les données institutionnelles de BAnQ;

ATTENDU les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux données numériques gouvernementales;

ATTENDU la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

ATTENDU l'approbation de la politique par la présidente-directrice générale et par le conseil de direction;

ATTENDU la recommandation du comité sur la transformation numérique;

Sur proposition de M. Bambo Sissoko, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-15 : D'ADOPTER la politique sur le partage et la valorisation des données, telle que présentée.

M. Gauvin quitte la séance.

7. Comité des usagers- séance du 31 mai 2022

7.1 Rapport du président du comité

M. Michel De Césaré, président du comité des usagers, résume les travaux effectués par le comité à sa séance du 31 mai 2022. Il souligne la visite du président qui a accepté de venir échanger avec les membres sur sa vision et ses attentes quant aux travaux du comité. Les membres ont beaucoup apprécié cette rencontre. Par ailleurs, le comité a adopté le Plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023.

CAVIARDÉ . Unaniment, les membres du conseil félicitent M. De Césaré pour le renouvellement de son mandat d'administrateur.

CAVIARDÉ

Le président du conseil se dit impressionné par les discussions qu'il a eu la chance d'avoir avec les membres du comité des usagers. Il n'a pu que constater leur engagement et leur motivation à servir BANQ. Leur apport est des plus précieux pour le conseil. Il est à prévoir que la PDG et le président du conseil rencontrent annuellement les membres du comité des usagers.

8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

8.1 Rapport annuel d'activités

M^e Anne Milot présente les textes du rapport annuel d'activités 2021-2022 qui, comme à chaque année, doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (la « Loi sur BANQ ») qui prévoit que BANQ doit produire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU l'article 13 de la *Loi sur BANQ* qui stipule que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver le rapport annuel d'activités de l'organisme;

ATTENDU l'article 27 de la *Loi sur BANQ* qui indique que le rapport annuel d'activités de BANQ doit contenir tous les renseignements que la ministre peut prescrire;

ATTENDU la conformité du rapport annuel avec les articles 36 à 39 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, compte tenu des adaptations nécessaires;

Sur proposition de Mme Elsa Marsot, dûment appuyée par Mme Isabelle Dubois, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-16 : D'ADOPTER le rapport annuel d'activités, tel que présenté.

8.2 Entente d'intention avec Hydro-Québec – Décision

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la volonté d'Hydro-Québec d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie approximative de soixante-quatre mille (64 000) pieds carrés, située à l'intersection des rues Berri et Ontario, afin d'y construire son futur poste de transformation électrique à 315-25 kV Berri II pour répondre à la forte croissance de la demande en électricité du centre-ville de Montréal;
- ATTENDU** la propriété de BANQ de cette parcelle de terrain, composé de deux lots, où se trouvent la Grande bibliothèque et son Jardin d'Art;
- ATTENDU** les conditions et exigences énoncées par les deux parties;
- ATTENDU** la volonté d'Hydro-Québec et de BANQ de conclure une entente d'intention, d'ici le 30 juin 2022, qui engage les parties à négocier de façon exclusive la vente dudit terrain;
- ATTENDU** le premier aliéna de l'article 18 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ chapitre B-1.2) qui stipule que BANQ ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, construire, acquérir, aliéner, prendre en location ou hypothéquer un immeuble;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-17 : D'ADOPTER l'entente d'intention avec Hydro-Québec, tel que présentée.

8.3 Calendrier des séances 2022-2023 – Décision

Le calendrier 2021-2022 des réunions du conseil d'administration et de ses comités est soumis aux membres.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU les articles 3.10 et 4.7 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoient qu'un projet de calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités soit établi une fois par année;

Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-18 : D'ADOPTER le calendrier des séances 2022-2023, tel que présenté.

9. Direction générale de l'administration et des finances

M. Martin Giroux et Mme Amélie Houle se joignent à la séance.

9.1 Plan d'action de développement durable 2022-2023 – Décision

Mme Houle explique que le plan actuel est prolongé d'une année supplémentaire à la demande du gouvernement.

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'assujettissement de BAnQ à la *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.1.1);

ATTENDU la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et sa révision prévue le 27 octobre 2022 (décret 626-2022);

ATTENDU la nécessité pour tous les ministères et organismes gouvernementaux de mettre à jour leur plan d'action de développement durable (2015-2020) pour la période de transition allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-19 : D'ADOPTER le plan de développement durable 2022-2023, tel que présenté.

M. Giroux et Mme Houle quittent la séance.

10. Direction générale de la Grande Bibliothèque

M. Martin Dubois et M. Sébastien Nadeau se joignent à la séance.

10.1 Rapport d'activités BAnQ et Ville de Montréal

10.2 Plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023 – Décision

M. Dubois présente le plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023. Le plan dresse un bilan des actions réalisées en 2021-2022 et énonce les actions envisagées pour l'année 2022-2023, en regard des principaux obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées dans l'utilisation des services et des collections de BAnQ.

M. Michel De Césaire souligne la qualité du plan présenté et ajoute que le plan est conforme aux besoins qui ont été exprimés par le comité consultatif sur les services adaptés de BAnQ. Il tient à souligner le beau travail mené par ce comité.

CAVIARDE

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 61.1. de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute afin de réduire ces obstacles;
- ATTENDU** le décret gouvernemental 655-2021 adopté le 5 mai 2021 précisant les mesures que doit comporter le plan d'action, prenant en compte les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées et qui sont destinés à prévenir et à réduire les obstacles à leur intégration;
- ATTENDU** la révision du plan d'action 2022-2023 par le comité consultatif sur les services adaptés, soit un sous-comité des usagers, le 4 mai 2022, tel que le prévoit l'article 5.19. des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ;
- ATTENDU** l'approbation du plan d'action 2022-2023 par le conseil de direction le 16 mai 2022;
- ATTENDU** la recommandation du comité des usagers, le 31 mai 2022, d'adopter ce plan d'action (RÉS CU-2022-05);

Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-20 : D'ADOPTER le plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023, tel que présenté.

10.3 Réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque

M. Dubois présente les lignes directrices qui se dégagent des réflexions menées actuellement sur l'évolution de la Grande bibliothèque.

10.4 Modification du Règlement sur l'abonnement et l'emprunt – Décision

M. Dubois rappelle qu'en mars dernier le CA avait adopté le nouveau Règlement sur l'abonnement et l'emprunt. Toutefois, après réflexion, il fut jugé pertinent d'arrimer les catégories d'âge qui délimitent l'accès aux services de BAnQ au cursus scolaire. C'est pourquoi il est proposé que les groupes d'âge soient dorénavant de 11 ans et moins et 12 ans et plus.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU l'adoption, le 24 mars 2022, du Règlement sur l'abonnement et l'emprunt (R-8);

ATTENDU la volonté d'ajuster les deux catégories d'âge qui délimitent l'accès aux services de BAnQ pour offrir un service en cohérence avec le cursus scolaire;

ATTENDU la recommandation du conseil de direction;

Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-21 : D'ADOPTER la modification du Règlement sur l'abonnement et l'emprunt, tel que présentée.

M. Dubois et M. Nadeau quittent la séance.

11. Direction générale des ressources informationnelles

M. Pierre Marineau se joint à la séance.

11.1 Modification au contrat du système de gestion de bibliothèque – Décision

CAVIARDÉ

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

ATTENDU la conclusion d'un contrat de gré à gré avec BiblioMondo inc. pour le soutien et l'évolution du système de gestion de bibliothèque, pour une période de (3) trois ans débutant le 1^{er} janvier 2020, pour un montant maximal de 1 475 061 \$;

ATTENDU la modification du contrat, en avril 2021, pour l'ajout du module SQLA et une augmentation de 125 000 \$ pour le volet évolution;

ATTENDU la nécessité de modifier à nouveau le contrat afin d'ajouter les fonctionnalités sur les modules de la solution SQLA et de prévoir une augmentation de 170 000 \$ pour le volet évolution;

ATTENDU l'obligation d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour toute modification de plus de 10% à la valeur du contrat initial;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Isabelle Dubois il est résolu à l'unanimité :

RÉS CA-2022-22 : **D'AUTORISER la majoration du contrat conclu avec BiblioMondo inc. (CT-2019-4550) de cent soixante-dix mille (170 000 \$), ce qui porte le montant maximal du contrat à un million sept cent soixante-dix mille et soixante et un dollars (1 770 061 \$);**

Et

D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer l'avenant au nom de BAnQ à cette fin.

12. Affaires diverses

Étude sur les bibliothèques publiques :

M. De Césaré informe les membres qu'une étude pancanadienne portant sur les bibliothèques de quartier est en cours et qu'une consultation avec la Ville de Montréal y est prévue. M. De Césaré tiendra au courant le CA des résultats de cette étude.

CAVIARDÉ

13. Huis clos

Le président demande la tenue d'un huis clos. Tous les invités ainsi que la secrétaire générale quittent la séance.

14. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

M. Frédéric Bouchard
Président

M^e Anne Milot
Secrétaire de la séance